



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8625<sup>e</sup>** séance

Vendredi 20 septembre 2019, à 10 h 5  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Nebenzia/M. Safronkov . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M <sup>me</sup> Niamke
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Craft
France . . . . .	M. de Rivière
Guinée équatoriale . . . . .	M. Elé Ela
Indonésie . . . . .	M. Ruddyard
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Fiallo Billini Portorrea
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de la Jordanie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ayman Safadi, Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard, je propose que le Conseil invite S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Al-Malki.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

**M. Mladenov** (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je consacrerai l'exposé sur la situation au Moyen-Orient que je présente périodiquement au nom du Secrétaire général à la présentation du onzième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui porte sur la période allant du 11 juin au 11 septembre 2019.

Je voudrais réaffirmer que les événements qui ont eu lieu pendant la période considérée ne sauraient être dissociés du contexte plus large de l'occupation militaire continue du territoire palestinien par Israël, des activités de colonisation auxquelles il se livre et de sa menace d'annexion; de la mainmise persistante du Hamas sur Gaza et de ses activités militantes; des actions unilatérales qui entravent les efforts de paix; des graves incertitudes autour de la viabilité financière de l'Autorité palestinienne; et d'un risque persistant

d'escalade militaire dans la région. Ces éléments ont collectivement pour effet de saper la perspective d'une solution à deux États.

Dans son paragraphe 2, la résolution 2334 (2016) exige d'Israël

« qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. »

Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée.

Au cours de cette période, en revanche, les autorités israéliennes ont fait avancer la construction de quelque 3 000 logements en Cisjordanie occupée, dont 400 à Jérusalem-Est. Parmi les plans dont l'exécution a progressé figuraient 354 logements à Nili, 346 à Beit El et 215 à Asfar, autant de localités situées à l'est du tracé de la barrière de séparation. En outre, le 30 juillet, le Comité ministériel chargé des questions de sécurité nationale aurait évoqué l'idée de faire construire 6 000 logements supplémentaires. Fait rare, cependant, le Gouvernement a également approuvé l'octroi à des Palestiniens vivant en zone C de permis de construire pour 715 logements.

Un arrêt rendu le 29 juin par la Commission du district de Jérusalem pour la planification et la construction dispose que, conformément au principe dit de la réglementation du marché, quatre maisons construites dans la colonie israélienne d'Alei Zahav peuvent être régularisées rétroactivement en vertu du droit israélien, bien qu'elles aient été construites sur des terres privées palestiniennes sans le consentement du propriétaire de ces dernières. Le principe de la régulation du marché permet que les maisons construites « de bonne foi » sur des terres palestiniennes privées sans le consentement du propriétaire soient rétroactivement régularisées en vertu du droit israélien et que le propriétaire soit indemnisé. Cette décision est la première application de ce principe, selon lequel jusqu'à 2 000 unités d'habitation dans les colonies pourraient être rétroactivement régularisées. En réponse à l'attentat terroriste du 23 août près de Dolev, le Gouvernement israélien a décidé de présenter un plan pour l'établissement d'un nouveau quartier dans la colonie avec environ 300 nouvelles unités d'habitation. Cette décision s'inscrit dans le prolongement de la pratique consistant à étendre les colonies de peuplement après des attaques perpétrées en Cisjordanie. Enfin,

le 29 août, un an après avoir été expulsés d'un immeuble contesté dans la zone H2 d'Hébron, plusieurs dizaines d'Israéliens ont emménagé dans le complexe, malgré les procédures judiciaires en cours pour en déterminer la propriété.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens par les autorités israéliennes se sont poursuivies en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Citant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible aux Palestiniens d'obtenir dans la zone C et à Jérusalem-Est, 165 structures palestiniennes ont été démolies ou saisies pendant la période considérée, ce qui a entraîné le déplacement de 170 personnes, dont 85 enfants. Neuf de ces structures ont été démolies par leurs propriétaires, dont sept à Jérusalem-Est et deux dans la zone C de Cisjordanie.

Le 22 juin, les autorités israéliennes ont démoli neuf bâtiments dans le quartier de Wadi Hommos, dans le village de Sour Baher, à Jérusalem-Est, la plupart situés dans les zones A et B de Cisjordanie, mais du côté « Jérusalem » du mur, en invoquant leur proximité de la barrière de séparation pour des raisons de sécurité. Cela a entraîné le déplacement de 24 Palestiniens, dont 14 enfants.

Le 3 juillet, les autorités ont donné plusieurs ordres de démolition de structures dans la province d'Hébron, les premiers ordres de ce type fondés sur le décret militaire n° 1797, qui autorise une procédure accélérée de démolition de nouvelles structures non autorisées dans la zone C et ne donne aux propriétaires que 96 heures pour démontrer aux autorités qu'ils possèdent un permis de construire valable. Au cours de la période considérée, trois structures ont été démolies sur la base de ce décret militaire.

Le 10 juillet, après 24 ans d'une bataille juridique onéreuse, une famille palestinienne a été expulsée de sa propriété dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, et les locaux ont été remis à des Israéliens. Cela s'est fait après que la Cour eut statué en faveur d'une organisation israélienne qui avait obtenu la propriété d'une part majoritaire de cette propriété.

Le 26 août, les autorités ont démoli une maison et un restaurant – ce dernier pour la troisième fois – à Beït Jala, déplaçant cinq Palestiniens et affectant les moyens de subsistance de 32 autres. À la suite de cette démolition, un nouvel avant-poste de peuplement

israélien aurait été établi à proximité, sans permis de construire délivré par les autorités israéliennes.

Dans la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité « demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction. » Toutefois, au cours de la période considérée, la violence a atteint des niveaux inquiétants dans l'ensemble du territoire palestinien occupé.

En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, trois Palestiniens, dont un enfant, et deux Israéliens, dont un enfant également, ont été tués et 336 Palestiniens et 21 Israéliens ont été blessés dans divers incidents, notamment des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes, des opérations de sécurité, des attaques et des violences liées aux colons.

Le 27 juin, dans le quartier d'Al-Issawiya de Jérusalem-Est, un Palestinien de 21 ans, qui aurait visé les forces israéliennes avec des feux d'artifice, a été abattu par un policier. Au cours des deux mois qui ont suivi, les tensions dans le quartier sont restées fortes, les forces de sécurité ayant effectué des raids, des perquisitions et des arrestations. Ces opérations ont déclenché des affrontements avec les résidents et se sont généralement déroulées la nuit, causant des perturbations et des traumatismes aux résidents et aux entreprises.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le 30 juin, trois colons israéliens ont agressé physiquement un Palestinien de 70 ans vivant près de la source Abraham, dans la zone H2 d'Hébron. Le 6 juillet, un groupe de sept enfants israéliens a agressé physiquement un enfant palestinien de 10 ans près du sanctuaire d'Abraham, dans le secteur H2 d'Hébron, et le 12 juillet, un garçon palestinien de 9 ans a été blessé par balle au front par les forces de sécurité israéliennes lors des affrontements à Kafr Qaddoum, en Cisjordanie, et reste dans un état critique.

Le 8 août, un Israélien de 19 ans a été poignardé à mort en Cisjordanie, près de la colonie de Migdal Oz, au sud de Bethléem. Deux suspects palestiniens ont été arrêtés par la suite par les forces de sécurité israéliennes. Le 15 août, deux adolescents palestiniens ont blessé à coups de couteau un policier israélien dans la vieille ville de Jérusalem. L'un des agresseurs a été tué par balle. Le lendemain, deux adolescents israéliens ont été blessés lors d'une attaque à la voiture-bélier près de la colonie d'Elazar, au sud de Bethléem. Le chauffeur de 26 ans a

été tué par balle par un policier israélien qui n'était pas en service. Le 23 août, un engin explosif improvisé a explosé près de la colonie de Dolev, au nord-ouest de Ramallah, tuant une Israélienne de 17 ans et blessant grièvement son père et son frère. Selon le HCDH, une famille palestinienne a été contrainte de quitter son domicile dans le village d'Ourif, en Cisjordanie, après les attaques répétées de l'année dernière.

Les tensions dans la vieille ville de Jérusalem se sont également poursuivies. Le 10 août, la fête musulmane de l'Eïd al-Adha musulman et la commémoration juive de Tisha BéAv ont coïncidé, ce qui a provoqué des tensions sur les lieux saints. Les autorités israéliennes ont autorisé les visiteurs juifs à accéder au mont du Temple/Haram al-Charif, ce jour-là sous la protection de la police. Les jours précédant cette fête, les chefs religieux musulmans ont exhorté les fidèles à venir en masse à la mosquée Al-Aqsa pour les prières de l'Eïd. Les affrontements entre les forces de police et les fidèles auraient fait 29 blessés parmi les Palestiniens et quatre agents de sécurité israéliens.

À Gaza, le niveau général de violence et le nombre de victimes qui en ont résulté ont diminué au cours de la période considérée, mais les tensions persistent. Les Forces de défense israéliennes (FDI) continuent d'utiliser des moyens de dispersion des émeutes et des munitions réelles contre les manifestations continues de la Grande Marche du retour. Dans ce contexte, quatre Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués et 496 ont été blessés par des tirs à balles réelles. Une dizaine de militants palestiniens ont été tués dans d'autres incidents et 13 ont été blessés, tandis qu'un soldat israélien a été blessé par une grenade lancée sur la barrière et trois ont été blessés dans d'autres incidents.

Au cours de la même période, 33 roquettes et obus de mortier ont été lancés de Gaza vers Israël. La plupart ont été interceptés mais 18 ont atterri dans des villes israéliennes, causant des dégâts matériels. Bien que moins de cerfs-volants, ballons et autres engins incendiaires aient été lancés depuis Gaza qu'au cours de la dernière période considérée, au moins 140 incendies ont été signalés en Israël.

Fait inquiétant, le 27 août, trois policiers palestiniens ont été tués et trois piétons blessés lors de deux explosions suicides distinctes qui auraient visé des postes de contrôle de la police à Gaza. Le 6 septembre, les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur deux adolescents palestiniens âgés de 14 et 17 ans et les ont tués au cours des manifestations de la Grande marche du

retour à la clôture séparant Gaza d'Israël. Le 7 septembre, selon les FDI, un drone armé lancé depuis Gaza a largué un engin explosif sur un véhicule militaire israélien le long de la clôture d'enceinte. En représailles, les FDI ont frappé un certain nombre d'objectifs du Hamas à Gaza.

Par ailleurs, entre le 23 et le 27 juin, trois hommes ont été arrêtés et auraient été soumis à des mauvais traitements pendant leur interrogatoire par le Hamas pour avoir organisé une manifestation de bienfaisance coordonnée avec une organisation non gouvernementale liée à Israël. Entre le 6 et le 8 août, au moins quatre hommes ont été arrêtés après avoir critiqué le Hamas sur les médias sociaux. Tous ont été libérés par la suite.

La résolution 2334 (2016) appelle les parties « s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire ». Malheureusement, ces actes se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le 12 juillet, un haut responsable du Hamas a appelé les Palestiniens de l'étranger « à attaquer tous les Juifs du monde en les massacrant et les assassinant », en leur disant « assez des bons sentiments ». La déclaration de ce responsable a été condamnée et qualifiée de répugnante par l'Autorité palestinienne, et le Hamas a déclaré plus tard qu'elle ne représentait pas les vues de l'organisation. Toutefois, à plusieurs reprises, des responsables du Hamas et d'autres factions palestiniennes ont salué et célébré les attaques à coups de couteau, à coups de voiture et les attentats à la bombe contre des Israéliens en Cisjordanie occupée, qualifiant les auteurs de tels actes d'héroïques. Les responsables du Fatah ont également continué d'honorer et de glorifier les auteurs d'attentats terroristes passés.

Les responsables israéliens ont également tenu des propos provocateurs et incendiaires. Des hommes politiques de premier plan ont cherché à minimiser publiquement le lien entre les Palestiniens et leurs terres ancestrales, ont appelé à l'annexion des colonies israéliennes dans la zone C de la Cisjordanie, et ont rejeté la notion d'État palestinien. Lors d'une visite à Hébron le 4 septembre, de hauts responsables israéliens ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'expansion des colonies et de l'annexion de la ville. En outre, le 10 septembre, le Premier Ministre a déclaré son intention, s'il était élu, « d'appliquer... la souveraineté d'Israël sur la vallée du Jourdain et la partie nord de la mer Morte », en tant que premier pas vers l'application de la souveraineté d'Israël sur les « colonies en Judée et en Samarie et en d'autres lieux clefs pour la sécurité [d'Israël], pour notre patrimoine et pour notre avenir ».

La résolution 2334 (2016) reprenait les appels lancés par le Quatuor pour le Moyen-Orient pour que des mesures énergiques soit adoptées immédiatement afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. La période considérée a été marquée par certains faits nouveaux positifs, mais ils ont été une fois encore contrebalancés par des tendances négatives.

À Gaza, l'ONU et ses partenaires continuent de mettre en œuvre les mesures économiques et humanitaires vitales, qui ont été identifiées dans les deux derniers rapports établis par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à l'intention du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Grâce à ces efforts, l'approvisionnement en énergie des ménages de Gaza a plus que doublé et certaines améliorations de l'économie se sont fait sentir. Le taux de chômage a enregistré une légère baisse, passant de 47 % à 46,7 % au deuxième trimestre de 2019.

Le Qatar a continué de financer généreusement l'approvisionnement en combustible de la centrale électrique de Gaza, et la disponibilité quotidienne d'électricité a plus que doublé. Plus de 10 000 emplois, dont 3 000 pour les femmes, ont été créés par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres organismes des Nations Unies. Un certain assouplissement des restrictions à l'importation et à l'exportation imposées par Israël, l'octroi de permis supplémentaires, l'extension de la zone de pêche autorisée à 15 milles marins de la côte et la restitution des bateaux de pêche confisqués sont également des évolutions positives.

Malgré ces efforts, le système de santé de Gaza reste au bord de l'effondrement. En juillet, 44 % des médicaments essentiels à Gaza étaient complètement épuisés et il restait moins d'un mois de stocks pour 26 % des articles médicaux essentiels à usage unique. Plus de 1 000 personnes blessées à Gaza auront besoin d'un traitement complexe de reconstruction de membres et risquent de perdre un membre pour cause d'infection.

Le 22 août, Israël et l'Autorité palestinienne sont parvenus à un accord aux termes duquel l'Autorité palestinienne a reçu, sur une base *ad hoc*, environ 568 millions de dollars en remboursement des taxes perçues par Israël sur le carburant. Malgré cette bouffée d'air temporaire, la capacité du Gouvernement

palestinien à fournir des services reste gravement compromise par le désaccord qui perdure autour de l'essentiel du transfert de recettes fiscales.

Le 27 août, des familles palestiniennes ont manifesté dans toute la Cisjordanie et à Gaza, demandant la restitution par Israël des corps de Palestiniens qui auraient été tués au cours d'attaques ou d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes. Dans une décision du 9 septembre, la Haute Cour de justice israélienne a annulé une décision antérieure et décidé qu'Israël était autorisé à retenir les dépouilles de Palestiniens. Selon l'Autorité palestinienne, 253 de ces dépouilles sont retenues par Israël. Malheureusement, près de deux ans après l'accord de réconciliation négocié par l'Égypte, les divisions inter-palestiniennes restent profondes.

L'appui généreux des États Membres a permis à l'UNRWA de ramener son déficit de financement de 211 millions de dollars en janvier 2019 à 120 millions de dollars, ce qui a permis d'assurer la rentrée des classes d'un demi-million d'enfants palestiniens en temps voulu cette année. À Jérusalem-Est, toutefois, l'UNRWA a signalé des efforts faits par la municipalité de Jérusalem pour s'ingérer dans son travail, notamment en entravant les services de gestion des déchets solides dans le camp de Chouafat, en remplaçant les services d'assainissement et en tentant d'entrer dans un centre de formation professionnelle de l'UNRWA à Kalandia sans son autorisation.

Dans son paragraphe 5, la résolution 2334 (2016) demande aux États Membres « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ». Je note que des procédures distinctes sont en cours devant la Cour européenne de justice et la Cour fédérale du Canada concernant l'étiquetage des produits originaires d'Israël et des territoires occupés en 1967. La résolution invitait également toutes les parties à continuer, entre autres, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles. Aucun effort significatif n'a été fait dans ce sens au cours de la période considérée.

Pour terminer, au nom du Secrétaire général, je voudrais faire part de quelques observations générales concernant l'application de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée.

L'expansion des colonies de peuplement n'a aucune validité juridique et constitue une violation flagrante du droit international, comme indiqué dans la

résolution 2334 (2016). Cela doit cesser immédiatement et complètement. L'expansion des colonies israéliennes illégales en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, se poursuit sans relâche. L'existence et l'expansion des colonies de peuplement, y compris à Jérusalem-Est, alimentent la colère et la désillusion de la population et compromettent considérablement les perspectives de création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem comme future capitale des deux États.

Je réitère la préoccupation du Secrétaire général au sujet des déclarations concernant l'annexion de la vallée du Jourdain et du nord de la mer Morte en tant que premier pas vers l'application de la souveraineté d'Israël sur toutes les colonies et autres zones de la Cisjordanie occupée. De telles mesures, si elles étaient appliquées, constitueraient une violation grave du droit international. Elles auraient des effets dévastateurs sur la possibilité de relancer les négociations et la paix régionale, tout en compromettant gravement la viabilité de la solution des deux États.

La destruction et la saisie de biens palestiniens se sont également poursuivies. Les démolitions à Sour Baher, les expulsions à Silwan, ainsi que l'utilisation du décret militaire n°1797 pour démolir des structures sont particulièrement préoccupantes. Quelque 200 familles palestiniennes de Jérusalem-Est font l'objet de procédures judiciaires en vue de leur expulsion, dont la plupart ont été engagées par des organisations liées aux colons. Le nombre de structures démolies et de personnes déplacées depuis le début de 2019 a déjà dépassé les chiffres pour l'ensemble de l'année 2018. Israël doit renoncer à ces pratiques et respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international.

La situation à Gaza demeure instable. Il est honteux et intolérable que des personnes, y compris des enfants, continuent d'être tuées et blessées lors de manifestations, d'attaques à la roquette sans discrimination ou d'autres actes hostiles. Les forces de sécurité israéliennes ont la responsabilité de faire preuve de la plus grande retenue et de n'employer la force létale qu'en cas de stricte nécessité, en dernier recours, en réponse à une menace imminente de mort ou de blessures graves et conformément au droit international. Les enfants ne doivent jamais être la cible d'attaques, ni être exposés à la violence. Les tirs de roquettes et de mortiers sur les populations civiles israéliennes sont interdits par le droit international humanitaire, et le Hamas et le Jihad islamique palestinien doivent cesser immédiatement cette pratique.

Je condamne catégoriquement toutes les attaques contre les civils palestiniens et israéliens, y compris la violence liée aux colons, et j'appelle toutes les parties à s'abstenir de toute violence et à condamner clairement et sans équivoque les attaques lorsqu'elles se produisent. Tous les coupables doivent répondre de leurs crimes. Je renouvelle également l'appel en faveur du maintien du statu quo sur les Lieux saints, conformément au rôle particulier et historique qui revient au Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem.

Je reste extrêmement inquiet de l'évolution de la situation en ce qui concerne le recouvrement des recettes de l'Autorité palestinienne. Malgré le répit accordé à l'Autorité palestinienne suite au remboursement des taxes perçues par Israël sur les carburants, la crise financière est loin d'être terminée. J'exhorte les deux parties à engager un dialogue constructif en vue de rétablir pleinement le système de transfert des recettes, conformément au Protocole de Paris relatif aux relations économiques.

Je voudrais également réaffirmer que le sort de deux civils israéliens et des dépouilles de deux soldats des Forces de défense israéliennes portés disparus à Gaza demeure une préoccupation humanitaire importante pour nous tous.

Malgré nos efforts soutenus, la détérioration de la situation humanitaire et économique à Gaza nous inquiète de plus en plus. Il n'est pas possible d'y améliorer véritablement et durablement la situation socioéconomique sans assouplir sensiblement les restrictions à la circulation et à l'accès des biens et des personnes, l'objectif à terme étant de les lever complètement, conformément à la résolution 1860 (2009), et de réunir Gaza et la Cisjordanie sous la houlette d'une autorité nationale palestinienne unique et légitime. Dans le même temps, il est essentiel de veiller à ce que le calme actuel soit maintenu afin de lancer progressivement des projets à plus long terme qui appuieront le développement de Gaza.

J'en appelle à nouveau à toutes les factions palestiniennes pour qu'elles coopèrent activement avec l'Égypte dans l'optique de la réconciliation. Malgré les difficultés, il est essentiel que ces efforts se poursuivent. L'ONU continue d'appuyer fermement l'action de l'Égypte à cet égard, et toutes les factions palestiniennes doivent prendre des mesures concrètes pour assurer la réunification de Gaza et de la Cisjordanie. Gaza est et

doit rester partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre de la solution des deux États.

Alors que cela fait presque trois ans depuis que la résolution 2334 (2016) a été adoptée, nous ne pouvons que déplorer la détérioration de la situation sur le terrain. Les colonies de peuplement se sont étendues, les démolitions se sont accélérées, les actes de violence et d'incitation se sont poursuivis, la réalisation de l'unité inter-palestinienne semble une perspective de plus en plus lointaine, et des négociations crédibles n'ont pas encore été lancées.

On peut difficilement tolérer la détérioration continue du statu quo, qui est déjà difficile. Cette situation met en évidence l'échec collectif des dirigeants, des responsables politiques et de la communauté internationale à concrétiser une vision permettant d'instaurer la paix entre l'État d'Israël et l'État de Palestine grâce à des négociations pacifiques avec l'appui de la communauté internationale, sur la base des frontières de 1967, du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU et des accords antérieurs.

Il n'y a pas d'autre solution viable pour mettre fin au conflit. Ceux qui continuent d'appuyer une solution prévoyant deux États doivent comprendre que si on fait échouer ces perspectives, les Palestiniens et les Israéliens seront confrontés à un avenir sombre d'occupation perpétuelle et de violence sans fin et la stabilité régionale sera en péril.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine.

**M. Al-Malki** (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil de sécurité et la délégation russe pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé le Conseil et pour avoir convoqué cette séance importante. Nous remercions également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Nickolay Mladenov, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Je salue également la présence de S. E. M. Ayman Safadi, Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie, un pays frère.

Nous avons suivi aujourd'hui la présentation du dixième rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Malheureusement, il ne fait qu'énumérer plus de crimes, de violations ainsi que des politiques illégales israéliennes et ne fait état d'aucun véritable progrès dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution, tout comme les rapports précédents.

Cela nous amène à nous poser la question suivante : en demandant au Secrétaire général de lui présenter ces rapports, l'objectif du Conseil n'était-il pas d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution, d'évaluer l'engagement des parties à cet égard et par conséquent, de prendre les mesures qui s'imposent pour en garantir la mise en œuvre? Nous ne pensons pas que l'objectif du Conseil, en demandant au Secrétaire général de lui présenter des rapports périodiques, était seulement d'être informé de l'ampleur des violations du droit international et du nombre de victimes civiles, sans y réagir et sans tenir compte des avertissements figurant dans ces rapports concernant la dégradation des perspectives de paix et l'intensification des actes d'incitation, de la violence et des activités de peuplement.

Lors de la prochaine présentation du rapport du Secrétaire général, nous ne nous attendons pas à ce qu'on nous parle de mesures positives qui ont été prises en vue de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), tant qu'il n'y aura pas de motivation ni de dissuasion susceptible d'amener Israël à reconsidérer son occupation militaire de nos terres palestiniennes, à cesser de prendre pour cible les civils palestiniens et à mettre fin à ses activités de peuplement expansionnistes et colonialistes, qui détruisent tout espoir de mettre un terme à l'occupation de notre territoire et rendent pratiquement irréalisable la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

Israël n'a jamais respecté les résolutions pertinentes de l'Organisation ou sa Charte; n'a jamais respecté les droits du peuple palestinien et n'a jamais reconnu son droit naturel à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant et libre. En outre, Israël a continué de violer et de bafouer avec arrogance le droit international et les résolutions de légitimité internationale. Israël semble être convaincu qu'il jouit d'un statut exceptionnel qui lui confère le droit de s'en prendre aux droits et aux territoires d'autrui et le met à l'abri des critiques et de toute responsabilité.

Le mépris d'Israël pour les droits du peuple palestinien et pour la sécurité de la région dans son ensemble a atteint un degré où nos précieux territoires nationaux sont offerts en cadeau aux groupes d'extrême droite en Israël pour les soudoyer et remporter leurs suffrages. La déclaration de Netanyahu selon laquelle il a l'intention d'annexer les terres occupées situées dans la vallée du Jourdain et au nord de la mer Morte n'est rien d'autre qu'un aveu du crime qu'il a commis. Le criminel va-t-il rester impuni?

Les tentatives systématiques d'Israël de modifier la structure démographique et géographique du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, sont illégales et inacceptables et ne modifieront pas le statut juridique du Territoire palestinien en tant que territoire occupé. Par ailleurs, ces tentatives ne légitimeront pas l'occupation par Israël de notre territoire. L'intention des autorités d'occupation a été révélée au grand jour. Elles veulent usurper le territoire occupé par la force, l'annexer, déplacer de force les Palestiniens et transférer des citoyens israéliens sur nos terres, autant d'actions qui constituent de graves violations du droit international humanitaire et des crimes de guerre relevant du Statut de Rome.

Israël est la Puissance occupante. Il a imposé un blocus illégal à la bande de Gaza, construit un mur raciste d'expansion en Cisjordanie et isolé Jérusalem-Est. Il tue délibérément une infirmière et un journaliste, et enlève un enfant de son lit pendant la nuit ou tire lâchement dans sa tête ou son cœur. Il empêche une petite fille d'aller à l'école à Khan el-Ahmar; il démolit une maison familiale à Sour Baher; il empêche un jeune résident de Gaza de se rendre à l'étranger pour poursuivre ses études ou une femme de recevoir des soins de santé urgents; il prive un homme de son droit de prier à Jérusalem; et il protège des colons qui se sont emparés d'une maison appartenant à des Palestiniens et qui l'occupent de force.

Par ailleurs, Israël se livre à des actes de provocation au Haram al-Charif et dans d'autres lieux saints. Il a expulsé la présence internationale chargée recueillir des informations sur ses pratiques racistes à Hébron. Il a établi des points de contrôle militaires arbitraires du nord au sud du Territoire palestinien occupé. Il prend d'assaut les villages palestiniens et les camps de réfugiés à la recherche de tous ceux qui s'opposent à son injustice et à sa répression, et jette dans ses prisons et centres de détention tous ceux qui aspirent à la liberté et à la dignité. Il pille notre argent et nos

ressources naturelles et rejette toute critique de l'ONU ou d'autres instances internationale.

Est-ce que cela est raisonnable? Israël, la Puissance occupante, continue de créer de nouveaux faits sur le terrain dans le but de changer la nature des questions relevant du statut final et essaie de soumettre le peuple palestinien, de contrarier ses dirigeants et de faire chanter son gouvernement, tout en refusant d'appliquer tous les accords bilatéraux qui ont été signés. Il impose de nouvelles conditions absurdes, en vue d'obliger la partie palestinienne à se satisfaire de cette réalité et à accepter le peu qui lui est offert comme si c'était la seule voie à suivre pour instaurer une paix juste et durable entre les peuples de la région et pour assurer la sécurité des générations futures.

Y a-t-il des membres du Conseil qui accepteraient un tel règlement? Nos droits ne sont pas de simples aspirations et ne sont pas négociables. Nous sommes un peuple fier, notre territoire est précieux et notre cause, qui est juste, n'est pas à vendre.

En fait, un plan de paix qui ne considère pas la présence d'Israël sur notre territoire comme une occupation et envisage la solution des deux États comme un simple slogan, tout en estimant que les résolutions internationales et les termes de référence convenus sont obsolètes et dépassés et en pariant sur le fait que la communauté internationale dans son ensemble s'attend à ce que les Palestiniens acceptent une telle situation, va à l'encontre des conditions requises pour la paix. Tout processus de négociation sérieux doit reposer sur la fin de l'occupation depuis 1967, y compris celle de Jérusalem-Est, dans un délai prédéterminé, et avoir pour objectif de régler toutes les questions relatives au statut final, conformément aux paramètres convenus au niveau international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et au mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor, et de mener à la solution des deux États et à la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale placée sous le patronage de la communauté internationale, ainsi que l'a dit le Président Mahmoud Abbas dans sa déclaration au Conseil en février 2018 (voir S/PV.8183).

Contrairement à ce que certains prétendent, ce n'est pas une condition ou un argument avancé par les Palestiniens pour éviter le dialogue, rejeter les négociations ou entraver la paix. C'est le règlement sur

lequel le monde entier s'est mis d'accord. Aujourd'hui, nous redisons que nous sommes prêts à accepter cette solution et que nous y sommes attachés. La référence au droit international pour procéder à des négociations est une exigence de bon sens qui vaut pour tout processus de négociation et toute initiative politique visant à résoudre un conflit. La question palestinienne ne doit pas faire exception. Il n'est pas acceptable que les résolutions internationales soient appliquées de manière sélective en fonction d'intérêts étroits.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Même si c'est important, déclarer qu'il n'y a pas de plan B ne suffit pas. Nous devons trouver les moyens de faire prévaloir le plan A et être conscients de la réalité parallèle qu'Israël est en train de créer sur le terrain. Pour pouvoir contrer cette réalité, il faut lui donner un nom. Il ne s'agit pas d'une réalité à un seul État, mais d'une réalité d'apartheid. La volonté des artisans de la paix doit l'emporter sur celle des bulldozers.

À cet égard, qu'il me soit permis de saluer les positions fermes et cohérentes exprimées par les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale, qui prouvent à quel point le consensus international en faveur d'une paix juste et durable est profondément ancré et immuable. Je tiens également à remercier tous ceux qui apportent un appui au peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens, par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous saluons également la réaction énergique du monde arabe, de l'Organisation de la coopération islamique et des pays épris de liberté et de paix à travers le monde face aux déclarations provocatrices concernant l'annexion des terres palestiniennes.

Je saisis également cette occasion pour remercier la Jordanie du rôle qu'elle joue en faveur des droits du peuple palestinien et en tant que gardienne des lieux saints, chrétiens et islamiques, à Jérusalem-Est, notamment en défendant le statu quo historique autour du Haram al-Charif.

Lorsqu'il a adopté toutes ses résolutions, y compris la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité était motivé, dans l'exercice de son mandat, par la quête de paix et de sécurité internationales. Mais énoncer la loi ne suffit pas. Nous devons trouver les moyens d'agir pour faire en sorte qu'elle soit appliquée. Chaque pays représenté ici à l'ONU peut contribuer davantage à la

paix en honorant ses obligations, notamment au titre de la résolution 2334 (2016). Les États Membres doivent le faire, tout d'abord, en défendant nos droits, notamment à l'autodétermination, et leur réalisation, et en fournissant une aide humanitaire et une aide au développement au peuple palestinien. Deuxièmement, ils ne doivent pas reconnaître les activités illégales d'Israël, notamment celles qui visent à modifier l'identité et le statut de Jérusalem. Troisièmement, ils ne doivent pas approuver ou appuyer les activités illégales de colonisation. Quatrièmement, dans leurs relations, les États Membres doivent faire la distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Cinquièmement, ils doivent veiller à l'application du principe de responsabilité, étant donné que l'impunité est le plus grand obstacle à la paix.

Ne nous méprenons pas. À l'ONU, le parti pris bien réel en faveur d'Israël fait que ce dernier échappe à toute responsabilité. L'impunité est le premier obstacle à la paix, car elle permet à la Puissance occupante de profiter de son occupation au lieu d'en subir les conséquences et encourage les actes illégaux au lieu de faire respecter la loi. Un État qui se croit au-dessus de la loi sera tenté de continuer de se comporter comme un État hors-la-loi.

Au nom de la paix, et dans l'intérêt de tous les peuples de la région et de l'autorité du droit international, nous devons agir d'urgence et collectivement pour changer de cap, rétablir l'espoir et trouver une solution juste et durable au conflit. Nous voulons la justice, pas la vengeance; la liberté, pas une liberté conditionnelle; et la paix, pas l'apartheid.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, saluer votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice Kelly Craft. Nous nous félicitons de sa présence ici et espérons que sa voix sera entendue au nom du peuple américain.

Nous attendons avec intérêt d'entendre ce que le Royaume hachémite de Jordanie pense des problèmes de sécurité au Moyen-Orient. Nous accordons de la valeur à notre relation avec le Royaume. Les traités de paix que nous avons conclus avec la Jordanie et l'Égypte fournissent un cadre pour la réconciliation et la sécurité dans le reste de la région. Cette paix est fondée sur le respect et la reconnaissance mutuels, et sur

la compréhension que nos peuples sont confrontés à des défis communs qui appellent la coopération.

Aujourd'hui, je voudrais présenter notre vision des plus grands défis auxquels sont confrontés tous les pays de la région, y compris la Jordanie, l'Égypte, l'Arabie saoudite, l'Iraq, le Yémen et la République islamique d'Iran. Pendant des années, Israël a trop souvent été la seule voix au sein de la communauté internationale à appeler l'attention sur le danger et les menaces que le régime iranien représente pour son peuple, pour la région et pour le monde. Beaucoup tentent de présenter Israël comme le garçon qui criait au loup. En vérité, Israël est comme le garçon du conte hollandais qui bouche un trou dans la digue avec son doigt, retenant ainsi la mer dangereuse.

Aujourd'hui, nous avons à nos côtés un plus grand nombre de partenaires et d'alliés pour retenir cette digue qui empêche la mer d'engloutir la ville. Cette mer, c'est le régime iranien.

Depuis plus de 40 ans, l'Iran exporte la mort et le chaos. Revenons ne serait-ce que sur les événements de ces dernières semaines. Pas plus tard que ce week-end, une frappe contre les installations pétrolières d'Abqaïq et de Khouréïs en Arabie saoudite a fait monter en flèche les prix du pétrole et menacé de déstabiliser le marché international de l'énergie. L'Iran tente de se cacher derrière les milices houthistes, qu'il finance et arme. Mais qu'on ne s'y trompe pas : cette attaque porte la signature de l'Iran.

Le mois dernier, l'Iran a attaqué plusieurs navires de la marine marchande dans le détroit d'Ormouz et abattu un drone américain dans l'espace aérien international. Après que nous eûmes découvert son entrepôt nucléaire secret de Turqzabad, information que nous avons révélée au monde entier l'année dernière, le régime a maquillé le site, essayant ainsi de dissimuler ses violations. Ce n'était pas la première fois qu'Israël attrapait les Iraniens en train de mentir sur leur programme nucléaire. La semaine dernière, l'Agence internationale de l'énergie atomique a indiqué qu'elle avait trouvé des traces d'uranium sur le site en question, prouvant sans l'ombre d'un doute les violations auxquelles se livrent l'Iran.

Alors que le Ministre des affaires étrangères Zarif sourit et feint de tendre la main en signe d'amitié, c'est le commandant de la Force Al-Qods, Qasem Soleimani, qui applique la véritable stratégie de déstabilisation de l'Iran, semant le chaos et la destruction à la demande

du Guide suprême, l'ayatollah Khamenei. Si nous prenons seulement ces exemples les plus récents, il est clair que l'Iran est en train de constituer lui-même un dossier justifiant pourquoi il mérite d'être sanctionné et condamné par la communauté internationale. Nous avons 40 ans d'exemples.

Je reviens sur ces récents agissements pour démontrer que l'Iran représente le plus grand danger pour la stabilité et la sécurité régionales. Il faut arrêter l'Iran – non pas avec des sourires et des poignées de main, mais avec des pressions économiques, politiques, diplomatiques et autres, si nécessaire. J'appelle les membres du Conseil à prendre des mesures face aux violations commises par l'Iran et à faire davantage pression sur l'Iran. Face à un régime qui a des ambitions génocidaires, dispose du plus important stock de missiles balistiques de la région et dépense des milliards de dollars par an à l'appui d'organisations terroristes à nos frontières, Israël doit prendre au sérieux chaque menace et agir en conséquence. Nous devons être en mesure de nous défendre.

Israël est un petit pays aux frontières étroites, et pourtant, à la suite de négociations avec le Président égyptien Anouar Sadate, nous avons cédé la vaste péninsule du Sinaï à l'Égypte en échange de la paix. Nous l'avons fait parce que cela s'accompagnait de garanties de sécurité. Cela était synonyme de frontières défendables, ce à quoi chaque pays dans cette salle et dans le monde entier a droit. Nos frontières sont actuellement menacées par la même stratégie d'agression et de terreur que l'Iran met en œuvre dans la région. Le 24 août, les Forces de défense israéliennes ont fait échec à un attentat terroriste de grande envergure au cours duquel la Force Al-Qods avait prévu d'envoyer des drones explosifs en Israël dans le seul but de tuer des Israéliens. Elle n'avait pas l'intention d'envoyer ces drones depuis le territoire iranien, mais depuis la Syrie, juste en dehors de Damas.

Nous savons que l'Iran n'opère pas seulement en Syrie, mais aussi au Liban, par l'intermédiaire du Hezbollah, une organisation reconnue comme terroriste par la communauté internationale. Le 1<sup>er</sup> septembre, le Hezbollah a tiré plusieurs missiles antichars depuis le sud du Liban, ciblant et frappant un avant-poste militaire et un véhicule israéliens dans le nord d'Israël. Cette violation flagrante de la souveraineté d'Israël marque une nouvelle étape dans l'action menée par le Hezbollah pour attaquer Israël. En outre, comme nous en avons discuté ici au Conseil il y a quelques semaines, l'Iran a transformé des roquettes appartenant au Hezbollah en

missiles à guidage de précision. Nous ne pouvons pas permettre cela et ne le permettrons pas.

Une fois de plus, la Force Al-Qods a supervisé cette opération, qui a permis de mettre en place des installations partout au Liban, notamment à Beyrouth. Israël continuera de contrer ces menaces. Israël continuera de tout mettre en œuvre pour protéger ses civils et ses intérêts en matière de sécurité nationale. Tout pays qui autoriserait des attaques contre Israël à partir de son territoire devra en subir les conséquences.

Nous attendons avec intérêt d'entendre la position de la Jordanie. Néanmoins, Israël a sa propre position – une position qui garantit des frontières défendables pour notre pays. Israël ne peut avoir de frontières défendables s'il ne contrôle pas la vallée du Jourdain. Dans son dernier discours devant la Knesset, l'ancien Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin a déclaré ce qui suit :

« La frontière de sécurité de l'État d'Israël sera située dans la vallée du Jourdain, au sens le plus large du terme ».

Le Premier Ministre Netanyahu a tenu exactement les mêmes propos la semaine dernière. Non seulement des frontières défendables sont nécessaires à la sécurité d'Israël, mais elles sont aussi une condition indispensable à la stabilité régionale. Nous n'accepterons jamais une situation où l'Iran mène également sa stratégie terroriste depuis la périphérie de Ramallah et dans les collines de Judée surplombant l'aéroport Ben Gourion, Tel Aviv et les centres civils et financiers israéliens. La conviction de l'Iran selon laquelle Israël doit faire des compromis reviendrait à sacrifier notre sécurité et potentiellement notre existence sur l'autel de l'opportunisme politique sur la base d'une mauvaise interprétation de la situation régionale.

Cette position est conforme non seulement aux résolutions du Conseil de sécurité, mais aussi à notre droit à la légitime défense et à l'autodétermination, qui constitue le fondement même de la Charte des Nations Unies. Telle est notre ferme position. Nous comprenons que la Jordanie et d'autres pays ont leurs propres positions; ces divergences offrent une occasion de dialoguer.

Comme nous l'avons toujours dit, nous voudrions faire avancer le processus politique. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement américain en vue de relancer un dialogue constructif. Nous demeurons prêts à participer à des pourparlers bilatéraux directs

avec les Palestiniens. Vont-ils s'asseoir à la table des négociations? Le Ministre des affaires étrangères Al-Malki va-t-il s'asseoir à la table pour négocier directement avec nous, dans un cadre bilatéral? Nous attendons avec intérêt ce jour. M. Abbas ou le Premier Ministre Shtayyeh accepteraient-ils de s'asseoir aux côtés d'Israël? Seule une demi-heure sépare Ramallah et Jérusalem. Nous pouvons venir à eux, ou ils peuvent venir à nous. Ou bien les dirigeants palestiniens vont-ils continuer sur la voie unilatérale pour éviter de faire des concessions difficiles, qui sont nécessaires aux négociations bilatérales?

Les États arabes, l'ONU et les autres membres de la communauté internationale se demandent ce qu'ils peuvent faire pour sortir le processus de l'impasse et promouvoir la paix. La réponse est simple : il faut cesser de favoriser le rejetionisme palestinien, amener les Palestiniens à revoir leurs exigences démesurées et exhorter les dirigeants à s'asseoir à la table des négociations sans conditions préalables. Aujourd'hui, comme chaque jour depuis 71 ans, Israël est disposé à discuter du processus politique. Nous sommes ici, prêts, en attendant un partenaire qui décidera qu'il est temps de regarder vers l'avenir, et non vers le passé, et de bâtir un avenir meilleur pour notre peuple.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre séance à S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, et à S. E. M. Ayman Safadi, Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie. Je remercie également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son onzième exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous saluons les efforts qu'il déploie pour s'acquitter de son mandat, que nous appuyons pleinement.

Au paragraphe 2 de la résolution 2334 (2016), le Conseil exige d'Israël

« qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ».

C'est pour cette raison que je voudrais souligner les principaux points suivants.

Premièrement, la poursuite par la Puissance occupante israélienne de ses activités d'implantation et d'expansion de colonies de peuplement illégales dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est, témoigne clairement de sa détermination à faire fi de la volonté de la communauté internationale, du droit international et des résolutions internationales. Une fois de plus, nous constatons avec regret que l'inaction internationale a encouragé clairement Israël à persister dans son défi et son intransigeance.

Deuxièmement, comme M. Mladenov l'a souligné à maintes reprises dans cette salle, y compris à la présente séance, la construction de nouvelles colonies et l'annexion de territoires en Cisjordanie et à Jérusalem-Est compromettent la possibilité de créer un État palestinien, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la solution des deux États.

Troisièmement, Israël, Puissance occupante, a continué de prendre des mesures et d'adopter des politiques qui font fi de l'opinion mondiale en annonçant récemment la construction de plus de 2 300 logements en Cisjordanie. Cette mesure récente a été suivie de l'annonce provocatrice de l'annexion de territoires occupés en 1967, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions internationales pertinentes, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Quatrièmement, les plans illégaux par lesquels Israël vise à annexer les territoires palestiniens ont entraîné une augmentation du nombre de colons et, en conséquence, du nombre d'attaques violentes et criminelles livrées par les colons contre des civils palestiniens sous les yeux des forces de l'occupation israélienne.

Cinquièmement, plus que jamais auparavant, c'est à la communauté internationale qu'il incombe manifestement de faire respecter le droit international et de faire en sorte qu'Israël réponde de toutes ses violations, y compris la saisie de bâtiments et logements palestiniens, l'arrestation arbitraire de civils palestiniens et les décisions unilatérales par lesquelles il prive l'Autorité palestinienne d'une partie de ses recettes fiscales, fait pression sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et tire à balles réelles sur les manifestants qui participent à la Grande Marche du retour. Ces actions sont susceptibles d'être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Pour terminer, l'absence de mesures sérieuses visant à assurer l'établissement des responsabilités, conformément à la résolution 2334 (2016) et aux autres résolutions pertinentes de l'ONU qui appellent les autorités israéliennes d'occupation à abandonner leurs politiques et mesures illégales dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, et à mettre fin à cette occupation qui dure depuis plus de 50 ans, a malheureusement fait le lit de nouvelles violations flagrantes par la Puissance occupante. Néanmoins, nous restons convaincus qu'une solution durable, globale et équitable doit mettre fin à l'occupation conformément aux cahiers des charges convenus, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil, le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe, fondée sur la solution des deux États, afin que le peuple palestinien recouvre tous ses droits politiques légitimes et crée son propre État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M<sup>me</sup> Craft** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme le Conseil le sait, c'est la première fois que je participe à une séance d'information mensuelle consacrée à cette question. Cela étant posé, j'aimerais, l'espace d'un instant, prendre un peu de recul pour parler de la manière dont j'entends d'aborder les questions relatives à l'État d'Israël.

Premièrement, je pense qu'il est important de parler clairement sur les questions sérieuses. Qu'il me soit donc permis d'être claire sur les liens qui unissent l'État d'Israël et les États-Unis d'Amérique. Les États-Unis ont toujours, dans le passé, appuyé Israël, les États-Unis appuient Israël aujourd'hui, et les États-Unis appuieront toujours Israël à l'avenir. Israël n'aura pas de meilleur amie que Kelly Craft.

Malheureusement, pour ce qui concerne Israël, à l'ONU, nombreux sont les États Membres qui ne jouent pas franc jeu. Je pourrais parler sans fin de l'attention excessive que les États Membres accordent aux affaires d'Israël, y compris les plaintes, les critiques injustifiées et le nombre incessant de résolutions condamnant cette grande nation.

Mais je ne tiens pas à m'appesantir sur ces éléments bien rodés. Ayant toujours considéré qu'il était important de mettre l'accent sur les aspects positifs, je tiens plutôt à souligner les réalisations saisissantes d'Israël. Depuis sa création, Israël a servi de refuge et de sanctuaire à ceux qui fuient la persécution et la répression. Démocratie dynamique et accomplie, Israël a tenu bon et a résisté avec fermeté malgré les menaces constantes

qui pèsent sur sa paix et sa sécurité. Il est plus impressionnant encore que, dans cet environnement hostile, Israël appuie avec force la liberté de la presse, défend l'égalité des genres et accueille une économie de marché robuste et innovante. Et contrairement à ce qui a été dit ici, Israël est une nation qui respecte profondément l'état de droit. De fait, il a beaucoup à nous apprendre.

De plus, en tant que pôle d'innovation, Israël a amplement mérité sa réputation de nation à la pointe de la technologie. Il est un chef de file mondial dans le domaine de la recherche et du développement et possède un vaste réseau de collaboration internationale dans ce domaine. D'ailleurs, c'est l'un des pays qui investit le plus dans la recherche et le développement en pourcentage du produit intérieur brut et, rien que ces 10 dernières années, il a vu naître 5 000 nouvelles entreprises.

En droite ligne de la manière dont ils ont bâti leur grande nation, les Israéliens ont utilisé leur courage, leur foi en l'éducation et leur détermination opiniâtre pour aider leurs frères et sœurs dans le monde entier. Beaucoup des pays qui se précipitent pour condamner Israël devraient plutôt étudier sa détermination, ses efforts constants pour faire en sorte d'être le premier parmi ses pairs dans le monde moderne, et ses activités bienveillantes dans les domaines artistiques et scientifiques. Ils verront alors se dessiner une image bien différente, qui montre toutes les facettes d'Israël et tout ce que le monde a à gagner de cette grande nation.

Il ne faut pas se méprendre sur mes propos. Ma déclaration n'a pas pour objet d'indiquer que les autres questions examinées ici aujourd'hui, notamment la violence et la terreur persistantes du Hamas à Gaza, comme l'a évoqué M. Mladenov dans son exposé, ne sont pas importantes. Cependant, puisque nous siégeons dans ce bâtiment créé pour être empreint de paix, je crois qu'il est d'une importance cruciale que nous reconnaissons qu'aucun pays ne devrait se heurter à un barrage incessant de critiques injustifiées, d'antagonismes partiels ou d'éclairages négatifs à répétition.

Les États-Unis sont inlassablement déterminés à promouvoir un traitement équitable d'Israël au sein du Conseil comme dans le système des Nations Unies en général. De plus, le fait qu'il s'agit là d'une de mes premières priorités ne devrait guère surprendre. Les États-Unis demeurent aux côtés de notre ami et partenaire proche et continueront de s'opposer aux actions et déclarations qui le pointent injustement du doigt. En ma qualité de représentante des États-Unis auprès de l'ONU, je m'emploierai sans relâche à combattre tous

les efforts visant à délégitimer Israël ou à compromettre sa sécurité. Il est inexcusable que des préjugés anti-israéliens subsistent de manière omniprésente à l'ONU et que nous continuions de voir certains États Membres tenter de remettre en question le statut d'Israël en tant que membre à part entière de la communauté des nations. Les États-Unis s'opposent vigoureusement à tous ces efforts.

Comme je l'ai dit à l'entame de mon intervention, je crois qu'il est très important que je sois claire sur les questions sérieuses. Qu'il me soit donc permis, encore une fois, d'être claire sur les liens qui unissent l'État d'Israël et les États-Unis. Les États-Unis ont toujours, dans le passé, appuyé Israël, les États-Unis appuient Israël aujourd'hui, et les États-Unis appuieront toujours Israël à l'avenir. Israël n'aura pas de meilleur amie que Kelly Craft.

**M. Ruddyard** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier la délégation de la Fédération de Russie d'avoir organisé la présente séance d'information et la féliciter de présider le Conseil de sécurité pour le mois de septembre.

Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. Au nom de ma délégation, je souhaite enfin la bienvenue à la présente séance au Ministre palestinien des affaires étrangères, S. E. M. Riad Al-Malki, et au Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés, S. E. M. Ayman Safadi.

Il y a exactement un mois, dans cette même salle, c'est animé du sens des responsabilités que le Conseil s'est réuni pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Menaces contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient » (voir S/PV.8600). À ladite séance, les États Membres ont exprimé leurs vues sur la voie à suivre pour le Moyen-Orient, soulignant que nos efforts pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient devaient être marqués du sceau du multilatéralisme et du droit international.

La semaine dernière, pourtant, le Premier Ministre israélien en exercice a déclaré ouvertement que s'il était réélu, il annexerait certaines parties de la Cisjordanie. Dans ce contexte, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons dénoncer tout acte propre à compromettre le multilatéralisme et le droit

international. Il est des moments où il est dangereux de mâcher des mots. C'est le cas ici. L'Indonésie condamne sans équivoque la proposition arrogante de M. Netanyahu. Nous affirmons qu'une telle proposition n'est pas conçue pour – et ne peut certainement pas – assurer la sécurité ou la stabilité d'Israël ou de la région. Au contraire, ce plan enterrerait les perspectives d'une solution négociée à deux États entre Israéliens et Palestiniens, sur laquelle repose la politique de l'ONU depuis des décennies et dont dépend depuis si longtemps le travail du Quatuor. Le Secrétaire général António Guterres a déjà dit de ce plan qu'il portait un coup fatal à tout espoir de paix. De même, lors de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) tenue dimanche dernier en Arabie saoudite, l'OCI a fermement rejeté et condamné l'intention exprimée par M. Netanyahu.

Deuxièmement, le Conseil doit affirmer son autorité en cas de violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Pour le Conseil, il s'agit d'une question très simple. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a déclaré explicitement qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. Le Conseil a affirmé que l'implantation par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien constitue une violation flagrante du droit international. Cette politique menace non seulement la paix entre eux et dans la région, mais elle augure également d'une insécurité permanente.

Enfin, je voudrais également rappeler à notre attention les souffrances du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés et celles des réfugiés palestiniens. Tout en défendant l'espoir d'une solution à deux États, n'oublions pas la crise humanitaire à laquelle sont confrontés nos frères et sœurs palestiniens. Nous devons poursuivre fermement nos efforts visant à aider le peuple palestinien, non seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi pour renforcer la capacité des Palestiniens à se gouverner pleinement. À cette fin, nous devons renouveler notre engagement à appuyer toutes les voies possibles en prêtant toute notre assistance aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et en renforçant nos efforts conjoints par tous les moyens possibles.

L'Indonésie tient à réaffirmer qu'un règlement pacifique de la question palestinienne ne peut être trouvé que dans la vision de deux États coexistant dans le cadre de paramètres convenus au niveau international. Nous appelons la communauté internationale à s'unir pour remettre le processus de paix sur les rails et mettre en œuvre la solution des deux États. C'est la seule façon d'éviter que de telles propositions dangereuses ne se reproduisent à l'avenir.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé sur la situation en Israël et en Palestine et souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité aux Ministres des affaires étrangères de l'État de Palestine et du Royaume hachémite de Jordanie, M. Al-Malki et M. Safadi.

Comme nous-mêmes et de nombreuses autres délégations l'avons déjà dit au Conseil, la seule solution véritable et juste à la situation au Moyen-Orient est un règlement fondé sur la solution des deux États, dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale d'un État palestinien indépendant et souverain, conformément à la résolution 242 (1967), du 22 novembre 1967.

Le non-respect et le mépris continus du processus de paix qui prévaut depuis longtemps, comme l'exclusion systématique des questions relatives au statut final, en particulier en ce qui concerne les frontières, le statut de Jérusalem et l'expansion continue des colonies, sont profondément préoccupants. La récente déclaration d'Israël sur l'annexion éventuelle d'une grande partie de la Cisjordanie n'a pas été contestée et compromet davantage les perspectives de paix. L'expansion continue des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés viole délibérément le droit international, nuit aux perspectives de paix et contrevient aux décisions du Conseil de sécurité.

Depuis 1948, soit il y a 71 ans, le Conseil a adopté de nombreuses résolutions, notamment la résolution 42 (1948) du 5 mars 1948, la résolution 43 (1948) du 1<sup>er</sup> avril 1948 et d'autres en 1944, 1945, 1947, 1948 et 1949 – nous pouvons continuer... Il y a eu au total 72 résolutions du Conseil, dont aucune n'a été appliquée. Qu'est-ce que cela révèle à propos du Conseil?

Tandis que nous siégeons ici aujourd'hui, des milliers de Palestiniens vivent dans la crainte de voir leurs maisons et leurs écoles détruites, leurs biens

confisqués et leurs libertés, déjà gravement limitées, encore réduites. Pourtant, le Conseil n'a pas été en mesure d'agir pour remédier à ces violations flagrantes et persistantes du droit international. Pas plus tard qu'hier, il a débattu de la protection des civils et de la situation humanitaire catastrophique en Syrie (voir S/PV.8623). Quand le Conseil abordera-t-il ces mêmes préoccupations à l'égard du peuple palestinien? Quand?

L'inaction du Conseil de sécurité le réduit à un organe incapable de faire respecter ses propres décisions et dont la crédibilité s'érode. C'est pourquoi l'Afrique du Sud continue d'insister pour que la résolution 2334 (2016) soit pleinement appliquée et souligne que les violations des résolutions du Conseil de sécurité conduiraient dans tous les autres cas à des mesures strictes contre la partie responsable. À cet égard, et conformément à la résolution 2334 (2016), ma délégation demande également instamment que le Secrétaire général lui présente des rapports écrits sur la question.

L'Afrique du Sud estime que le Conseil doit s'efforcer de rétablir la confiance dans la légitimité du processus de paix engagé depuis des décennies et doit empêcher que l'antagonisme entre les parties n'aille en s'aggravant. L'échange d'hostilités, y compris les tirs de roquettes et les bombardements à Gaza, reste un cas d'espèce et est profondément préoccupant. Ma délégation demeure profondément préoccupée par la persistance des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et souligne que ces violations ne font qu'alimenter la haine et les divisions entre Palestiniens et Israéliens. En lieu et place de gestes antagonistes tels que la construction de barrières et de murs supplémentaires, la fermeture d'écoles et le meurtre de civils, le Conseil doit encourager les gestes d'espoir et l'instauration de la confiance entre Israël et la Palestine, qui ont fait défaut ces derniers temps.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer son appel pour que le Conseil envisage de se rendre dans la région, dans le cadre d'une visite qui n'a que trop tardé. Nous voudrions proposer à nouveau que, si certains membres du Conseil n'étaient pas disposés à participer à cette visite, le Conseil pourrait envisager une mini-mission, qui inclurait les membres du Conseil souhaitant y prendre part. Une visite dans la région indiquerait clairement que la communauté internationale ne s'est pas lavé les mains du conflit central et le plus ancien du Moyen-Orient. À l'instar d'autres visites du Conseil sur le terrain, comme celle que nous effectuerons le mois prochain à Djouba, elle offrira également

aux membres du Conseil l'occasion de rencontrer les acteurs pertinents sur place, notamment les représentants des Gouvernements israélien et palestinien, ceux de la société civile ainsi que tous les autres protagonistes, et de les exhorter à soutenir les efforts de paix, à se respecter et à coexister en harmonie, comme nous le faisons tous dans nos pays et dans nos régions. En Afrique du Sud, nous sommes prêts à aider les parties à aller dans ce sens, si on nous le demande.

**M. de Rivière** (France) : Je tiens tout d'abord à saluer la participation à notre débat du Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie et du Ministre des affaires étrangères de la Palestine.

Je remercie le Coordinateur spécial des Nations Unies pour sa présentation. Le rapport qu'il a fait au titre de la résolution 2334 (2016) du Conseil attire une fois de plus notre attention sur la gravité de la situation, notamment en matière de colonisation. Dans la perspective des prochaines réunions qui se tiendront dans le cadre de cette résolution, je veux à nouveau remercier le Secrétariat d'avoir accédé à notre demande de pouvoir disposer régulièrement de rapports écrits. Ce sont des instruments indispensables pour documenter la question de la colonisation mais également celle de la violence, et pour orienter les travaux du Conseil.

Les menaces qui pèsent sur la solution des deux États sont très préoccupantes. Les annonces relatives à une possible annexion de certaines zones en Cisjordanie, notamment de la vallée du Jourdain, de la côte nord de la mer Morte, mais aussi à terme de l'ensemble des colonies de Cisjordanie, sont très préoccupantes. Si elles étaient mises en œuvre, ces annonces constitueraient non seulement une violation grave et sans précédent du droit international, mais elles alimenteraient également l'instabilité de la région en exacerbant les tensions et en nourrissant toutes les formes d'extrémisme. Nous appelons donc les parties à s'abstenir de toute mesure contraire au droit international qui mettrait en danger la viabilité de la solution des deux États. Avec nos partenaires européens, nous continuerons de suivre la situation de près, notamment toute évolution vers une annexion, et nous agirons en conséquence.

La poursuite de la colonisation est également un motif de profonde inquiétude pour la France. Nous avons condamné les décisions prises par les autorités israéliennes en août dernier visant à permettre la construction de 2300 logements en Cisjordanie. Nous condamnons également la décision, le 15 septembre

dernier, de légaliser en droit israélien une colonie sauvage de la vallée du Jourdain. Comme l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016), la colonisation est illégale. Cette politique contribue à attiser les tensions. En sapant la viabilité de la solution à deux États, elle remet en cause les conditions d'une paix juste et durable et elle doit cesser. À cet égard, je tiens à remercier le Coordinateur spécial pour le rapport trimestriel qu'il a fourni sur la mise en œuvre de cette résolution.

Enfin, la détérioration de la situation au cours des dernières semaines à Gaza, où les tirs ont repris contre le territoire israélien et où plusieurs manifestants palestiniens ont à nouveau été tués, fait craindre une nouvelle escalade. Nous appelons toutes les parties à la plus grande retenue et réitérons notre condamnation des tirs depuis Gaza vers les zones habitées d'Israël, comme de l'usage disproportionné de la force contre les manifestants. Ces développements interviennent sur fond d'impasse de la réconciliation inter-palestinienne, malgré les efforts de l'Égypte que je salue, et de dégradation de la situation humanitaire, avec notamment une pénurie de médicaments et une crise du système de santé.

Le soutien de la communauté internationale, en particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, est indispensable. Mais il n'y aura pas d'amélioration durable de la situation à Gaza sans une solution politique impliquant le retour de l'Autorité palestinienne et la levée du blocus, assortie de garanties pour Israël, dont la sécurité, je le répète, n'est pas négociable. Dans ce contexte, la session de l'Assemblée générale qui s'ouvre doit être l'occasion de réaffirmer notre attachement collectif aux paramètres agréés par la communauté internationale et aux résolutions du Conseil.

L'objectif doit rester celui d'un État palestinien, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël, au sein de frontières sûres et internationalement reconnues tracées sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États. La France se tient prête à soutenir tout effort de paix qui s'inscrirait dans ce cadre. Toute tentative de s'écarter de ces paramètres internationalement agréés et définis collectivement serait condamnée à l'échec. Elle serait également porteuse de risques de déstabilisation régionale, car il n'existe aucune alternative viable à la solution des deux États. Aucun des deux peuples ne peut durablement satisfaire ses aspirations au détriment de l'autre. La voie de la paix durable passe donc par la solution des deux États. Et la France, parce qu'elle est l'amie

d'Israël comme celle des Palestiniens, reste plus que jamais déterminée à les accompagner sur ce chemin.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je souhaite à mon tour la bienvenue à Nickolay Mladenov et aux représentants d'Israël et de la Palestine. Nous aimerions adresser quelques mots en particulier au Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés. Nous considérons la Jordanie comme le pôle clef de la stabilité dans la région. Aussi voudrais-je saluer la présence du Ministre à la séance d'aujourd'hui.

La dernière fois que je me suis adressé au Conseil (voir S/PV.8623), j'ai souligné l'importance et la nécessité de respecter l'état de droit et l'application du droit international. Nous considérons que le respect du droit international est le meilleur moyen d'assurer la coexistence harmonieuse des pays et le bien-être des peuples. La résolution 2334 (2016) fait partie du droit international. Il s'agit d'une résolution contraignante qui a été adoptée par le Conseil il y a trois ans. Il n'y a pas eu d'objection.

L'Allemagne estime que l'application de la résolution 2334 (2016) serait le meilleur moyen d'assurer la coexistence d'Israël et de la Palestine et le bien-être de leurs peuples. Pour une fois, imaginons que nous ayons mis en œuvre la résolution 2334 (2016) depuis 2016. Il n'y aurait plus d'activités de colonisation ni d'annonces d'annexion, plus d'actes de terrorisme, plus de violence contre les civils, plus d'incitation, plus d'actes de provocation, plus de discours incendiaires. Il n'y aurait pas de tirs de roquettes lancés depuis Gaza sur Israël par le Hamas et d'autres. Si la résolution 2334 (2016) avait été mise en œuvre depuis 2016, je suis sûr que nous suivrions à présent de véritables négociations pour une solution à deux États, fondée sur des paramètres convenus au niveau international.

Nous pensons que seule une solution à deux États pourrait répondre aux aspirations d'Israël et de la Palestine – les aspirations de la Palestine au statut d'État et à la souveraineté et celles d'Israël à vivre en paix en tant qu'État juif démocratique.

Je remercie à nouveau M. Mladenov de son rapport. Sa conclusion était déprimante : il a parlé de la détérioration de la situation et d'un avenir sombre. Nous sommes d'avis que nous ne devons pas baisser les bras et que nous devons continuer d'œuvrer à l'application de la résolution 2334 (2016) afin d'assurer le bien-être des Palestiniens mais aussi la sécurité d'Israël, à laquelle l'Allemagne demeure attachée.

**M<sup>me</sup> Niamke** (Côte d'Ivoire) : Je félicite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour son exposé circonstancié sur les derniers développements de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La Côte d'Ivoire note avec regret la persistance du climat de violence au Moyen-Orient, qui éloigne de plus en plus les perspectives d'un retour à la paix dans la région. Devant la complexité de la situation, il importe pour le Conseil de proposer des approches innovantes pour la résolution pacifique de différents conflits dans cette région.

S'agissant de la crise en Syrie, dont les répercussions régionales sont préoccupantes, la Côte d'Ivoire déplore une fois de plus que l'absence de consensus au sein du Conseil n'ait pas permis l'adoption, hier, d'une résolution sur la situation humanitaire destinée à soulager la détresse de millions de Syriens. Convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire à cette crise, mon pays tient à réitérer son soutien à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour ses efforts inlassables orientés vers une quête d'une solution politique durable à ce conflit, et conforme aux dispositions de la résolution 2254 (2015).

Concernant la question palestinienne, la Côte d'Ivoire, au regard de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations israélo-palestiniennes, est d'avis que les impératifs ci-après s'imposent : d'une part, la création d'un cadre approprié de négociations et de relance du processus politique; et d'autre part, le respect de l'ensemble des résolutions sur la question palestinienne et du droit international.

Ma délégation déplore qu'à ce jour, aucun compromis n'ait pu être trouvé en vue de satisfaire les aspirations des deux parties, à savoir, le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'Israël d'assurer sa sécurité. Face à cette situation, et conformément aux recommandations du rapport du Secrétaire général en date du 26 août 2019, la Côte d'Ivoire invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour relancer, dans les meilleurs délais, le processus politique en vue d'un règlement global, juste et durable de cette crise.

En effet, mon pays demeure convaincu que c'est par le respect scrupuleux du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité,

notamment la résolution 2334 (2016), qu'une solution durable et mutuellement acceptable pourra être trouvée à ce conflit. À cet égard, il voudrait réitérer son attachement à la solution des deux États coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967.

Ma délégation appelle par ailleurs les autorités palestiniennes et israéliennes à veiller au respect des droits de toutes les personnes vulnérables, notamment ceux des enfants, qui paient un lourd tribut à ce conflit, comme le soulignent régulièrement les différents rapports de l'UNICEF. Dans le même ordre d'idées, la Côte d'Ivoire entend appuyer toutes les actions qui pourraient être menées en faveur d'une réconciliation inter-palestinienne, notamment entre le Fatah et le Hamas, l'objectif ultime étant de permettre à l'Autorité palestinienne, à qui incombe à titre principal la responsabilité de répondre aux demandes sociales et humanitaires des populations palestiniennes, d'exercer ses fonctions régaliennes à Gaza et en Cisjordanie.

Mon pays reste également préoccupé par la situation humanitaire à Gaza, en raison des conditions de vie absolument insupportables pour les populations, auxquelles s'ajoutent des difficultés d'approvisionnement en énergie et d'accès aux services de base. Ces conditions de vie précaires présentent évidemment des menaces potentielles à la stabilité régionale, d'autant que cette crise humanitaire se double, hélas, d'une conjoncture socioéconomique difficile, avec pour conséquences une irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires et un taux de chômage élevé, affectant particulièrement les jeunes. L'assouplissement des restrictions s'impose donc, aussi bien pour l'acheminement de l'aide humanitaire que pour la circulation des biens et des personnes. À cet égard, la Côte d'Ivoire entend souligner le rôle primordial de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fait face aux besoins de près de 5,4 millions de personnes.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire salue le soutien matériel et financier des agences spécialisées des Nations Unies et des partenaires internationaux en faveur de l'UNRWA, et leur renouvelle son appel à poursuivre leurs actions vitales au profit des populations palestiniennes.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé détaillé ainsi que pour le travail qu'il effectue avec son équipe. Je salue aussi la présence parmi

nous aujourd'hui des Ministres des affaires étrangères de la Jordanie et de la Palestine.

Notre préoccupation est vive, devant ce qui n'est plus un statu quo, mais bien une dégradation continue de la situation sur le terrain, qui nous éloigne, chaque jour davantage, de la solution des deux États. La colonisation en Cisjordanie, en ce compris à Jérusalem-Est, se poursuit sans répit et sape les fondements même et la faisabilité de la solution des deux États. Un arsenal d'initiatives législatives contribue à encourager la politique de colonisation et à faciliter les mesures qui l'accompagnent telles que les démolitions, les expulsions et les déplacements forcés.

C'est avec inquiétude que nous notons, par exemple, que 51 écoles sont menacées de démolition, dont l'école de Um Sedra, dans le gouvernorat d'Hébron. Cette politique compromet gravement l'exercice des droits fondamentaux des Palestiniens et est illégale au regard du droit international, notamment la résolution 2334 (2016).

Nous réitérons notre vive préoccupation devant l'augmentation inquiétante des démolitions et des confiscations d'infrastructures et de projets humanitaires. Nous exigeons des autorités israéliennes qu'elles mettent fin à ces démolitions et octroient des réparations ou des compensations pour les dégâts encourus. En outre, nous sommes fortement préoccupés par l'augmentation du recours à la violence par les colons, mais également envers les colons. Nous répétons notre ferme condamnation de toute violence, quels qu'en soient les auteurs.

La résolution 2334 (2016) appelle les États à faire une distinction, dans leurs échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. La Belgique rappelle à cet égard que l'Union européenne s'est dotée de plusieurs mesures et instruments destinés à opérer cette différenciation. La Belgique reste attachée à la mise en œuvre de cette politique, dans son intégralité, de façon continue et effective.

La viabilité d'un État palestinien implique également le retour à la stabilité à Gaza. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et rappelons les impératifs que sont la protection des civils et le respect du droit international humanitaire, notamment les principes de proportionnalité et de distinction.

Nous sommes fortement préoccupés par la situation humanitaire et sanitaire. Toutes les parties doivent garantir un libre accès humanitaire à tout moment, en

tenant compte également de la dimension de genre et des besoins spécifiques des femmes et des filles. Je tiens ici à saluer le rôle indispensable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont la Belgique continuera à soutenir le mandat.

La résolution de la crise à Gaza implique un changement fondamental, qui comprend notamment la levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité. Une solution politique de la crise exige également le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Nous appelons l'ensemble des parties à s'investir de façon constructive dans les efforts de réconciliation inter-palestinienne.

Pour la Belgique il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, tracées sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États. Nous ne reconnaitrons aucun changement aux frontières antérieures à 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, si ce n'est ceux convenus par les parties.

En conclusion, la Belgique appelle toutes les parties au conflit à s'abstenir de mesures et de déclarations unilatérales qui nous éloignent des paramètres agréés par la communauté internationale et endossés par le Conseil. Il est plus que jamais temps d'œuvrer à une solution dans le respect du droit international, en vue d'une paix juste et durable et d'un environnement régional stabilisé.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et remercions M. Mladenov de son exposé détaillé et du travail qu'il accomplit avec son équipe. Nous saluons la participation des Ministres des affaires étrangères de la Palestine et du Royaume hachémite de Jordanie.

Le Pérou suit avec beaucoup d'inquiétude la situation en Palestine. Le caractère intransigeant des positions, l'absence de dialogue entre les parties et la poursuite des violences ont mené le processus de paix dans l'impasse. La situation est intenable et déstabilisatrice pour le Moyen-Orient et la communauté internationale. Nous devons continuer à condamner les attaques aveugles que le Hamas et d'autres acteurs palestiniens radicaux continuent de mener contre la population civile israélienne, la réaction disproportionnée des Israéliens et la rhétorique agressive de leurs

dirigeants respectifs, qui ne font qu'alimenter le climat d'hostilité.

Dans ce contexte, nous insistons sur l'importance que le Conseil de sécurité retrouve son unité sur cette question sensible et soit en mesure de s'exprimer lorsque la situation sur le terrain le justifie afin d'exiger des parties qu'elles respectent strictement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Nous sommes alarmés par le fait que les perspectives de parvenir à une solution politique s'amincissent de plus en plus, et par le risque que les décisions et mesures unilatérales, ou les déclarations en ce sens, n'aboutissent à une nouvelle escalade des tensions et de la violence.

Nous reconnaissons le droit d'Israël de préserver sa sécurité et son existence par l'exercice de la légitime défense, à la condition qu'il le fasse dans le respect des principes de légalité, de proportionnalité et de précaution. Les droits de l'homme des Palestiniens, y compris les mineurs, ne peuvent être ignorés. À cet égard, nous devons de rappeler qu'Israël a l'obligation de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous estimons notamment qu'il est urgent de mettre un terme à l'accélération des activités de colonisation, aux démolitions de biens et aux expulsions dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, ainsi que le demande la résolution 2334 (2016). Ces pratiques sont contraires au droit international, compromettent gravement l'intégrité territoriale de l'État palestinien et réduisent les chances de parvenir à une solution prévoyant deux États.

Nous soulignons également l'urgence de répondre aux besoins élémentaires des habitants de Gaza, car la pauvreté et la marginalisation constituent un terreau fertile pour ceux qui prônent la violence et le terrorisme. Nous appelons à la poursuite des projets d'infrastructure et de développement, et des efforts pour faire en sorte que l'Autorité palestinienne puisse reprendre le contrôle effectif de la zone. Nous plaçons en outre pour un financement stable et prévisible de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient.

Pour terminer, nous exprimons notre plein appui à M. Mladenov dans les efforts qu'il déploie pour prévenir une nouvelle escalade et promouvoir le dialogue entre les parties, et réaffirmons notre attachement à la recherche d'une solution à la question de Palestine, ce qui contribuerait incontestablement à l'instauration d'une paix durable dans la région.

**M. Fiallo Billini Portorreal** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé et les Ministres des affaires étrangères de leur présence parmi nous aujourd'hui.

En 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), dans laquelle il appelle toutes les parties à mettre fin aux revendications territoriales, à respecter la souveraineté et à libérer les territoires occupés. Malheureusement, la situation n'a pas évolué depuis. La réalité est que l'occupation s'est illégalement étendue sans que cela porte à conséquence, empêchant ainsi toute avancée vers la paix. D'après certaines informations, les autorités israéliennes ont approuvé plus de 12 000 logements dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La République dominicaine continue d'adhérer au consensus international selon lequel la seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens est de négocier une solution prévoyant deux États qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité doit rester déterminé à travailler avec toutes les parties concernées pour atteindre cet objectif.

La République dominicaine demeure profondément préoccupée par la situation humanitaire et sécuritaire à Gaza, qui continue de gravement se détériorer. Le système de santé est au bord de l'asphyxie après des années de blocus et se trouve aujourd'hui dépassé par l'afflux des milliers de personnes blessées durant les manifestations qui continuent d'être organisées dans le cadre de la Grande Marche du retour. L'augmentation de la violence et des tensions ne peut que susciter l'inquiétude quant à la possibilité d'une nouvelle escalade des hostilités. C'est pourquoi nous saluons le travail vital accompli sur le terrain par les institutions et entités compétentes du système des Nations Unies, ainsi que l'appui des pays amis, afin d'alléger les souffrances et d'enclencher un changement.

Dans le même ordre d'idées, nous observons avec inquiétude les incidents violents qui ont éclaté en Cisjordanie, entraînant des morts et des blessés graves aussi bien du côté israélien que palestinien. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 350 000 personnes vivant dans 67 villages de Cisjordanie sont exposées à la violence des colons. L'Autorité palestinienne ne peut pas accéder à cette zone pour y fournir des services essentiels, tels que les soins de santé, l'éducation et les services sociaux et de police. En outre, les restrictions à la construction entravent le

développement socioéconomique de la zone. L'accès aux ressources naturelles et le contrôle de ces dernières restent un problème majeur pour les communautés concernées.

Nous demandons au Hamas et aux autres groupes armés de cesser tous les actes de violence et de provocation qui mettent en danger la vie des civils. Nous condamnons tous ces agissements dans les termes les plus fermes. Nous invitons l'Autorité palestinienne, Israël et les acteurs régionaux et internationaux à proposer des solutions durables afin de répondre à la menace que représente le Hamas pour la sécurité d'Israël.

Je voudrais conclure en indiquant qu'exprimer nos sentiments – ainsi que nous le faisons souvent dans cette salle – ne nous décharge pas de la responsabilité principale qui incombe au Conseil de sécurité s'agissant de maintenir la paix et la sécurité mondiales. Pour cela, nos prises de position doivent s'accompagner de mesures fermes et efficaces, conformément à l'autorité qu'on est en droit d'attendre de ce garant de l'ordre mondial et au respect qui lui est dû.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Le Royaume-Uni a depuis longtemps clairement fait savoir que les activités de colonisation israéliennes sont illégales. L'accélération du rythme de la colonisation et l'approbation rétroactive d'avant-postes de colonie non autorisés – comme on l'a vu dimanche dans la vallée du Jourdain – menacent un peu plus la viabilité physique de la solution des deux États. Nous avons aussi déjà exprimé notre profonde préoccupation face à ceux qui suggèrent d'annexer une quelconque partie des territoires palestiniens occupés.

En réponse aux nouvelles remarques formulées récemment à cet égard, je tiens à réaffirmer l'opposition du Royaume-Uni à l'annexion unilatérale de tout ou partie de la Cisjordanie. Comme nous l'avons déjà dit au Conseil de sécurité, une telle mesure serait contraire au droit international et préjudiciable aux efforts de paix, et rencontrerait immanquablement notre résistance. Le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la poursuite des démolitions de biens palestiniens par les autorités israéliennes. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, les démolitions sont contraires au droit international humanitaire. Cette pratique cause des souffrances inutiles aux Palestiniens et nuit également au processus de paix. Nous exhortons les deux parties à

permettre à la Palestine d'accélérer son développement, y compris dans la zone C.

Les colonies de peuplement et les démolitions ne sont pas les seuls obstacles à la paix. Le peuple israélien mérite de vivre à l'abri du terrorisme, de l'antisémitisme et de l'incitation à la violence.

Pour en revenir à Gaza, les niveaux actuels de violence y sont troublants. Les pertes en vies humaines et le grand nombre de blessés palestiniens sont tragiques. Nous appelons Israël à prendre toutes les mesures possibles pour limiter le nombre de victimes civiles. Cependant, l'augmentation récente des tentatives d'infiltration met en danger la sécurité d'Israël et contribue à créer un climat de terreur. Nous appelons le Hamas et les autres groupes armés à mettre fin une fois pour toute à la violence et aux tirs de roquettes qui visent Israël. Cette violence sape les efforts de paix. Je me joins également aux personnes qui ont demandé la remise des dépouilles des soldats israéliens décédés. Il est inhumain et indigne de garder les dépouilles de ces soldats et de ne pas permettre à leurs familles d'achever leur deuil.

Nous continuons de saluer les efforts déployés par l'Égypte et l'ONU pour œuvrer à la cessation de la violence et à l'amélioration durable de la situation humanitaire. En fin de compte, une solution à long terme qui traite les causes profondes du conflit et garantisse le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza est nécessaire pour mettre fin au cycle de la violence.

Un règlement juste et durable permettant de mettre fin à l'occupation et d'instaurer la paix dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens n'a que trop tardé. Comme nous l'avons dit précédemment, nous encourageons le Gouvernement des États-Unis à présenter des propositions détaillées en vue de parvenir à un accord de paix israélo-palestinien viable qui tienne compte des préoccupations légitimes des deux parties. Le Royaume-Uni reste convaincu que le meilleur moyen d'y arriver est d'engager de véritables pourparlers de paix entre les parties, qui déboucheront sur une solution prévoyant deux États, avec Jérusalem comme capitale. Nous appelons toutes les parties à mettre immédiatement fin aux actes qui affaiblissent l'appui à la solution des deux États et, à terme, rendent plus difficile l'instauration de la paix.

**M<sup>me</sup> Wroniecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé, qui a été, comme

toujours, très précis et instructif. Qu'il me soit permis également de souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères de la Palestine, S. E. M. Riad Al-Malki, et au Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie, S. E. M. Ayman Safadi.

Je voudrais commencer par réaffirmer l'attachement de la Pologne à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien au moyen de la solution des deux États et d'un accord mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, ainsi qu'à toutes les revendications, et répondant aux aspirations des deux parties, notamment en ce qui concerne les besoins d'Israël et de la Palestine en matière de sécurité et les aspirations palestiniennes à un État souverain, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres internationalement convenus.

La Pologne continuera d'appeler toutes les parties à s'abstenir de tout acte contraire au droit international qui compromettrait la viabilité de la solution des deux États. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par l'annonce récente d'une éventuelle annexion de zones en Cisjordanie, en particulier la vallée du Jourdain et la rive nord de la mer Morte. Si elle se fait, cette annexion constituerait une violation grave du droit international.

La situation à Gaza reste difficile, et elle continue d'alimenter l'extrémisme et la radicalisation et favorise l'instabilité. Nous appelons toutes les parties à prendre d'urgence des mesures aux fins d'un changement fondamental de la situation humanitaire, politique, sécuritaire et économique à Gaza, notamment en mettant fin à la politique de bouclage et en maintenant continuellement ouverts les points de passage, qui sont importants pour la vie quotidienne des Gazaouis, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous saluons les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour améliorer la situation humanitaire à Gaza, dans l'optique du futur État palestinien.

Nous devons être honnêtes avec nous-mêmes. Sur le plan politique, nous devons reconnaître que le processus est actuellement presque entièrement bloqué. Les divisions intra-palestiniennes ne font qu'aggraver la situation de la population de Gaza et fragilisent les aspirations nationales des Palestiniens. Il est urgent de relancer le processus de réconciliation intra-palestinien. Tout le monde doit s'engager en faveur des efforts déployés par l'Égypte à cet égard.

Nous devons maintenir le consensus international existant, à savoir que la seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens est celle de la négociation d'une solution prévoyant deux États, l'État d'Israël et un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, démocratique et viable en Cisjordanie et à Gaza, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, notre principal objectif doit être de rétablir un horizon politique pour la reprise d'un processus de paix digne de ce nom. Toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, doivent être réglées dans le cadre de la solution négociée prévoyant deux États.

Malheureusement, la situation sur le terrain continue de se détériorer, et l'idée d'une solution prévoyant deux États continue d'être peu à peu démantelée, en particulier par l'expansion des colonies israéliennes. Très bientôt, nous allons arriver au stade où il serait difficile, voire impossible, de créer un État palestinien viable.

La position de la Pologne sur la politique de colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé est claire et demeure inchangée. C'est aussi la position bien connue de l'Union européenne. Toute activité de peuplement est illégale en vertu du droit international, non seulement car elle compromet la viabilité de la solution des deux États et les perspectives d'une paix durable, mais parce qu'elle constitue également – nous devons être honnêtes avec nous-mêmes – un obstacle à la paix.

L'adoption de la résolution 2334 (2016) a réaffirmé avec force le consensus international sur cette question. Cette résolution insiste sur l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes, soulignant que leur cessation est essentielle pour préserver la solution des deux États.

Je voudrais terminer mon intervention en saluant les efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de s'acquitter de son mandat consistant à fournir des services essentiels de secours, de développement et de protection aux réfugiés palestiniens et aux personnes déplacées du fait du conflit. Selon nous, l'UNRWA reste un contributeur essentiel, car il apporte aide humanitaire, stabilité et sécurité dans la région.

**M. Elé Ela** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La Guinée équatoriale souhaite la bienvenue aux

Ministres des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie et de l'État de Palestine, et leur souhaite un agréable séjour à New York. Elle remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de l'exposé très utile qu'il a présenté au nom de son équipe.

Pour la Guinée équatoriale, l'absence prolongée d'une solution politique durable au conflit israélo-palestinien et, par conséquent, la détérioration continue de la situation dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que l'insécurité dans laquelle vivent les Israéliens, demeurent une source de profonde préoccupation.

Cela fait maintenant près de 70 ans que cette question a été soulevée pour la première fois à l'ONU en 1947. La plupart des personnes qui vivaient à cette époque sont évidemment mortes et beaucoup de celles qui y sont nées sont maintenant âgées. Les deux parties ont perdu beaucoup d'êtres chers et d'importantes infrastructures essentielles. S'ajoutent à cela les millions de Palestiniens qui ont été contraints de fuir leurs maisons et d'abandonner leurs biens pour devenir dépendants de l'aide humanitaire dans diverses régions du Moyen-Orient et du monde. Cette souffrance, que ce long conflit inflige à la population civile, est un signal d'alarme et indique qu'on ne peut plus continuer à faire la même chose, adoptant résolution après résolution sans amélioration aucune sur le terrain.

Le 23 décembre 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016) exigeant d'Israël qu'il s'abstienne de toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est.

À cet égard, et en défense de la viabilité de la solution des deux États, la Guinée équatoriale, pays ami d'Israël et de la Palestine, regrette qu'aujourd'hui encore le Gouvernement israélien continue d'appliquer sa politique d'implantation de colonies, en violation flagrante du droit international. Cela étant, et en comparaison avec le passé, on peut supposer que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est assez organisé et réglementé pour que nous puissions régler pacifiquement beaucoup des problèmes que nos peuples rencontrent aujourd'hui, si telle est la volonté de tous.

Les membres du Conseil de sécurité doivent rester unis et exiger dûment des deux parties qu'elles mettent en oeuvre toutes les résolutions, qui sont quelques-uns des éléments primordiaux pour régler ce conflit.

Nous ne pouvons ignorer les plaintes d'Israël concernant les menaces constantes à sa sécurité émanant de Gaza. La persistance de l'instabilité dans cette enclave palestinienne pourrait en faire l'une des destinations privilégiées des insurgés qui tendent à enraciner le terrorisme dans la région.

Nous réclamons donc encore une fois le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza en tant que l'entité idoine pour traiter des questions de sécurité et socio-économiques dont pâtit la population civile de Gaza, notamment des femmes et des enfants innocents. À cet égard, il devient de plus en plus nécessaire que la communauté internationale appuie les efforts de médiation de l'Égypte et de l'ONU visant à accélérer le processus de réconciliation entre Palestiniens, dont dépend, entre autres, le retour de l'Autorité palestinienne dans cette enclave peuplée.

Notre délégation se félicite vivement de l'accord conclu le mois dernier entre Israël et l'Autorité palestinienne concernant le versement à cette dernière d'un montant de 568 millions de dollars au titre du remboursement des taxes sur le carburant perçues par Israël. Mais il convient de régler cette question dans sa totalité. Et, à cet égard, nous sommes d'accord avec M. Mladenov que les deux parties doivent continuer de coopérer de façon constructive et de respecter les dispositions du Protocole relatif aux relations économiques entre le Gouvernement de l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, le Protocole de Paris.

Nous voudrions saluer l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui, en dépit de sa situation financière précaire, s'emploie sans relâche à améliorer les conditions humanitaires de millions de réfugiés palestiniens, réduisant ainsi la pression exercée sur les pays qui les accueillent. L'action indispensable menée par l'UNRWA doit bénéficier de tout l'appui sans faille de la communauté internationale en termes de financement afin de la rendre plus efficace.

Enfin, s'agissant de la question palestinienne de façon plus générale, la Guinée équatoriale réaffirme sa volonté d'appuyer toutes les initiatives qui prennent en considération les instruments existants du droit international, tels que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les autres accords reconnus au plan international. Pour nous, le plus important est de trouver une solution qui permette une reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens et qui soit appuyée par la communauté internationale. Cette

solution passe nécessairement par deux États indépendants, avec Jérusalem pour capitale partagée, vivant en paix et avec des garanties de sécurité pour les deux États et pour les États de la région.

À cet égard, nous formons le vœu que le Gouvernement qui sortira du processus électoral en cours en Israël œuvrera en faveur d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien, qui a commencé alors que l'Organisation des Nations Unies avait à peine deux ans d'existence.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient et sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous saluons la présence parmi nous de S. E. M. Al-Malki, Ministre palestinien des affaires étrangères, et de S. E. M. Ayman Safadi, Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés.

La Chine a écouté attentivement les déclarations de la Palestine et d'Israël. Il y a eu au cours de la période récente un renforcement de la dynamique négative qui prévaut au Moyen-Orient, les déclarations incendiaires ayant accru les tensions dans la région. La construction de colonies de peuplement se poursuit sans relâche, la situation humanitaire dans la bande de Gaza n'a cessé de se détériorer, et le processus de paix au Moyen-Orient stagne. La Chine est très préoccupée par tous ces faits.

Je voudrais souligner ce qui suit.

Premièrement, la résolution 2334 (2016) doit être effectivement mise en œuvre. Cette résolution est très importante en ce qu'elle reflète les aspirations et les attentes communes de la communauté internationale et répond aux appels légitimes des Palestiniens et des pays arabes en général.

La poursuite des activités de peuplement par les parties concernées saperait la confiance mutuelle et assombrirait sérieusement les perspectives d'une solution à deux États. Toutes les activités de peuplement dans les territoires occupés doivent cesser immédiatement. La démolition de maisons palestiniennes doit cesser, la destruction de biens palestiniens doit s'arrêter et des mesures doivent être prises pour prévenir la violence contre les civils. Tous les actes illégaux et les initiatives unilatérales visant à légaliser les colonies de peuplement doivent cesser immédiatement, et des mesures concrètes doivent être prises parallèlement pour éliminer leurs effets.

Deuxièmement, il est impératif de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine sur la base du consensus international existant. La communauté internationale doit s'engager en faveur de la solution des deux États en tant que son objectif ultime, s'en tenir aux résolutions pertinentes de l'ONU, au principe de « la terre contre paix » et à l'Initiative de paix arabe en tant que directives fondamentales, et prendre des mesures positives pour promouvoir une reprise rapide des pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens, qui aboutissent à la création d'un État palestinien pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Toute nouvelle initiative doit, sans exception, être conforme aux directives internationales susmentionnées.

Troisièmement, le dialogue, les négociations et les consultations politiques sont essentielles pour résoudre la question palestinienne. Ni la violence pour la violence ni les déclarations incendiaires n'aident à régler les problèmes. La Chine est préoccupée par certaines déclarations incendiaires récentes concernant l'annexion de territoires palestiniens occupés, y compris la vallée du Jourdain, et s'oppose à tout acte unilatéral pouvant mener à une intensification du conflit israélo-palestinien. Israël doit, selon nous, agir avec prudence, éviter d'aggraver les tensions et les troubles dans la région, et préserver sincèrement les fondements du processus de paix au Moyen-Orient.

Quatrièmement, nous devons suivre de près la situation économique et humanitaire des Palestiniens et l'améliorer. Enfin, le système médical à Gaza a pâti de graves pénuries de matériel, et la situation humanitaire y reste difficile. Les parties concernées doivent lever complètement et dès que possible le blocus imposé à Gaza et mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU.

La communauté internationale doit continuer d'aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et de contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire des réfugiés palestiniens.

La Chine a toujours été attachée à la promotion du processus de paix au Moyen-Orient et elle s'attache à jouer un rôle positif et constructif aux fins de la paix au Moyen-Orient. En septembre dernier, la Chine a désigné l'Ambassadeur Zhai Jun en tant qu'Envoyé spécial du Gouvernement chinois pour le Moyen-Orient. À l'avenir, il établira des relations de coopération étroites avec les parties concernées, promouvra activement

les pourparlers de paix, et jouera un rôle positif et constructif dans la promotion d'un règlement adéquat des questions régionales brûlantes et l'instauration de la paix et de la stabilité régionales.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous tenons à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, et nous souhaitons la bienvenue au Ministre palestinien des affaires étrangères, S. E. M. Riad Al-Malki, et au Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés, S. E. M. Ayman Safadi.

Le Moyen-Orient est au cœur de la politique mondiale. La région est en proie à de nombreuses crises, anciennes et nouvelles. La Russie suit de près l'évolution de la situation, car nous entretenons des relations de longue date avec les États de la région fondées sur le respect mutuel, une coopération mutuellement avantageuse et des intérêts communs.

Ce n'est pas par hasard que je parle d'intérêts communs. Nous sommes convaincus que les peuples du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, tous les groupes ethniques et religieux y compris, sont inextricablement liés. Ils avaient établi un équilibre qui a été rompu dans un passé récent et qui continue de se détériorer du fait de manœuvres géopolitiques émanant de l'extérieur, de l'ingérence dans les affaires intérieures, du recours à la force et de l'effondrement d'États entiers.

Nous notons avec de vives préoccupations les tensions persistantes dans le processus de règlement du conflit israélo-palestinien, qui sont exacerbées par la poursuite des activités de peuplement et de démolition de bâtiments palestiniens par Israël, ainsi que par la situation qui règne dans la bande de Gaza et ses environs. Ces activités sont non seulement illégales au regard du droit international humanitaire, mais constituent également l'un des obstacles les plus graves à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

À cet égard, nous partageons les préoccupations suscitées par les déclarations récentes des dirigeants israéliens concernant leur intention d'étendre la souveraineté d'Israël à la vallée du Jourdain. Leur concrétisation exacerberait inévitablement les tensions dans la région et saperait les espoirs d'une paix tant attendue entre Israël et ses voisins arabes. Il en est de même de la décision

de l'Administration américaine concernant Jérusalem et de la reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan syrien occupé, qui constituent une violation flagrante du droit international, en particulier de la résolution 497 (1981).

Dans le même temps, nous sommes témoins de tentatives persistantes visant à imposer d'autres schémas de peuplement qui sapent les paramètres établis de longue date et reconnus au niveau international en vue du règlement de la question palestinienne. À notre sens, les intentions de faire traîner les efforts visant à trouver une solution durable et globale à cette question sont contre-productives. Toute action unilatérale ne nous rapproche pas d'un règlement des problèmes anciens ou nouveaux de la région. Il est assez clair pour nous, comme pour la majorité de nos collègues, que la seule issue consiste à conjuguer les efforts internationaux et régionaux, en donnant à l'ONU et au Conseil de sécurité un rôle central. Ce postulat doit être le point de départ de tous les efforts ou initiatives pertinents.

Nous sommes favorables au recours au Quatuor pour le Moyen-Orient de médiateurs internationaux, étant donné que c'est l'unique mécanisme chargé d'accompagner le processus de paix, qui a été approuvé par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Russie contribue à la promotion de l'ensemble des mesures liées au règlement de la question du Moyen-Orient, et a notamment proposé d'accueillir éventuellement une réunion entre dirigeants israéliens et palestiniens, sans conditions préalables. Nous déployons également des efforts en vue de rétablir l'unité inter-palestinienne, et nous saluons les mesures prises par nos collègues égyptiens dans ce sens.

Dans ce contexte, il y a bien longtemps que le Conseil de sécurité aurait dû effectuer une mission dans la région. Cette mission aurait pour but de renforcer la confiance, de faciliter la reprise des négociations entre les parties et de prévenir l'échec des efforts entrepris par la communauté mondiale pour créer les conditions propices à la mise en œuvre du seul règlement viable, sur la base du cadre juridique international. Ce cadre a été élaboré par le Conseil de sécurité et sa révision doit se faire au sein du Conseil de sécurité. Aucune mesure unilatérale ne peut modifier les principes fondamentaux que sont la solution des deux États, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Nous continuerons d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Son action a non

seulement une dimension humanitaire mais aussi politique, et a un effet stabilisateur important dans les territoires palestiniens et les pays du Moyen-Orient.

Toutes les questions relevant du statut final, notamment Jérusalem, les questions fondamentales de sécurité et les réfugiés, doivent être réglées dans le cadre de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens.

L'absence d'un règlement de la question palestinienne est l'un des facteurs qui contribuent à l'émergence de nouveaux défis au Moyen-Orient. Nous sommes vivement préoccupés par l'apparition de nouvelles tensions dans la région du golfe Persique. Sur fond d'échanges d'accusations, le renforcement de la présence militaire, notamment d'États qui ne font pas partie de la région, crée des risques de conflit armé. Tout incident pourrait déclencher un conflit aux conséquences dévastatrices. Nous ne cessons d'appeler toutes les parties concernées à prendre des mesures pour désamorcer la situation et régler les problèmes par des moyens politiques et diplomatiques. Dans ce contexte, il devient de plus en plus urgent de mettre en place un mécanisme durable de sécurité collective dans la région, sur la base d'un dialogue équitable. L'initiative russe en la matière vise précisément à régler les situations de conflit et à élaborer des mesures de confiance et de contrôle.

La Russie contribuera activement à stabiliser la situation au Moyen-Orient. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les acteurs intéressés et nous invitons tout le monde à participer à ces efforts collectifs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie.

**M. Safadi** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de la Fédération de Russie, du brio avec lequel vous présidez le Conseil et conduisez ses travaux ce mois-ci. Je remercie aussi M. Nickolay Mladenov de son exposé détaillé, et tout le monde de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil.

Les efforts importants déployés depuis longtemps en vue d'instaurer une paix globale et durable au Moyen-Orient sont aujourd'hui au bord de l'échec. La solution des deux États, qui bénéficie du consensus de la communauté internationale en tant qu'unique moyen de régler le conflit et de garantir les droits des peuples de

l'ensemble de la région à vivre dans la paix et la sécurité, est menacée par les mesures unilatérales prises par Israël en violation des résolutions de légitimité internationale et des résolutions du Conseil, et qui plongent la région dans le désespoir et exacerbent le conflit et la violence. Le silence n'est pas une option.

Une action pragmatique efficace s'impose afin de préserver ce qui reste comme chances de paix et tout espoir de paix. En effet, l'autre cas de figure qu'une position claire et ferme en faveur de la légitimité internationale, du droit des Palestiniens à la liberté et à un État, et du droit des peuples de la région à vivre dans la sécurité et la stabilité, c'est l'enracinement du désespoir, le recul de la modération, la victoire de l'extrémisme et le déclenchement des conflits, qui constituent une menace grave à la paix et la sécurité régionales et internationales, et qu'il convient d'éviter à tout prix.

Une paix globale et durable est un choix stratégique arabe, dont l'objectif est clair : une solution des deux États qui garantit la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël, conformément aux résolutions de légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

Toutefois, au lieu de respecter les résolutions de légitimité internationale et de répondre favorablement à cette proposition arabe d'une paix réelle garantissant des relations normales entre tous les États arabes et Israël et lui fournissant des garanties de sécurité globales dans le cadre d'une paix globale mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, Israël continue de prendre des mesures unilatérales illégales qui compromettent la solution des deux États et sapent les fondements sur lesquels a été lancé le processus de paix.

La paix et la sécurité sont un droit pour tous les peuples de la région et l'objectif que la Jordanie s'efforce de réaliser, en coopération avec la communauté internationale et dans le respect du droit international. Mais ce n'est pas en construisant des colonies illégales et en les étendant, en confisquant les terres des Palestiniens, en démolissant leurs maisons et en expulsant leurs enfants que la paix s'instaurera. Ce n'est pas non plus en ciblant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et en privant plus de 500 000 enfants palestiniens réfugiés de leur droit à l'éducation et à la dignité que la paix s'instaurera. Et ce

n'est pas en annexant le Golan occupé et en déclarant vouloir annexer la vallée du Jourdain et le nord de la mer Morte dans les territoires palestiniens occupés, soit environ un tiers de la Cisjordanie occupée – ce qui reviendrait à tuer la solution des deux États, que la paix s'instaurera.

Ce n'est pas en consolidant l'occupation et l'injustice que l'on instaurera la paix, que l'on garantira la paix et la stabilité et que l'on favorisera le développement. Violer les résolutions de la légitimité internationale et mettre sélectivement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité sapent l'ordre international et mènent à un monde où règnent le chaos et le non-droit. C'est là une réalité qui doit impulser une action internationale urgente et efficace en vue de lancer des négociations sérieuses pour préserver ce qui reste de chances à la paix sur la base de la solution des deux États, et de redonner espoir quant à sa viabilité avant que les violations et les tentatives d'Israël visant à imposer de nouvelles réalités illégitimes sur le terrain ne la rendent impossible.

Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle de premier plan afin de garantir la mise en œuvre des résolutions internationales, ses propres résolutions, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 478 (1980), 2334 (2016), et de faire respecter le droit international, qui considère que les territoires qu'Israël contrôle par la force depuis 1967 sont des territoires occupés et qui exige d'Israël qu'il honore ses engagements en tant que puissance occupante.

L'ampleur de la menace exige de la communauté internationale qu'elle agisse immédiatement pour préserver la sécurité et la paix. Le Conseil et la communauté internationale se doivent d'agir pour mettre fin à l'expansion illégale des colonies et à ses conséquences catastrophiques. La communauté internationale doit réagir pour rejeter le plan annoncé par le Premier Ministre israélien d'annexer un tiers de la Cisjordanie occupée, ce qui constitue une violation du droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales, et pour éviter que ce plan soit mis à exécution.

La communauté internationale doit appuyer l'UNRWA et lui permettre d'accomplir son devoir envers plus de 5 millions de réfugiés palestiniens, auxquels nous fournissons les conditions d'une vie digne, inculquant le savoir à leurs enfants et leur redonnant espoir plutôt que de les abandonner à leur sort et de les

laisser otages du besoin, de l'ignorance, de l'oppression et de la frustration.

Il est de notre responsabilité de faire échec aux tentatives d'Israël de modifier le statut juridique et historique d'Al-Qods Al-Charif et de ses lieux saints. Car Al-Qods, comme l'affirme S. M. le Roi Abdullah II, gardien des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem, est la clef de la paix. Il faut que cette ville sainte pour les musulmans, les chrétiens et les juifs soit une ville où règne la paix, non l'occupation, l'injustice et les privations.

En vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, Jérusalem-Est est partie intégrante des territoires palestiniens occupés en 1967. Préserver Al-Qods et son statut historique, c'est préserver et protéger le droit international et la paix. Continuer à éroder ce statut est une menace réelle à la paix et à la sécurité. Jérusalem-Est est un territoire occupé qu'il convient de libérer en tant que capitale de l'État de Palestine, conformément à la solution des deux États, seule voie vers la paix. Cette ville doit être sous souveraineté palestinienne, et ses sites saints islamiques et chrétiens sous tutelle hachémite. Mais sa protection et la préservation de son statut historique sont une responsabilité collective qui nous incombe à tous, en raison de la place qu'elle occupe dans le cœur des gens et du fait des provocations et des violations israéliennes. La communauté internationale se doit d'agir pour y préserver la paix.

La question palestinienne reste la question centrale dans notre région. Le conflit israélo-palestinien est la cause des tensions et de l'instabilité au Moyen-Orient. Son règlement sur la base de la solution des deux États est la condition pour l'instauration d'une paix et d'une sécurité globales. L'occupation, l'oppression et le déni des droits des Palestiniens n'apporteront pas la paix et ne fourniront pas la sécurité. La sécurité pour tous les peuples de la région, pour les Palestiniens et pour les Israéliens, passe par le respect des droits légitimes de tous, garantis par nos règles internationales, nos principes et nos valeurs humaines communes.

Le Royaume hachémite de Jordanie met tout en œuvre pour instaurer une paix globale, juste et durable, et il est résolu à continuer de travailler avec le Conseil de sécurité et avec tous nos amis et partenaires de la communauté internationale en vue de parvenir à une paix véritable, qui soit acceptée par tous les peuples et garantisse leur droit à un avenir sûr.

Quand la Jordanie s'exprime, elle le fait avec la crédibilité d'un artisan de la paix, qui ne cesse d'être une voix au service de la vérité et de la modération ainsi qu'une force de paix. Lorsque la Jordanie avertit que les chances de paix risquent d'être complètement annihilées, elle le fait en tant que pays attaché à la paix. C'est donc un appel clair de sa part à la communauté internationale pour que celle-ci agisse de façon efficace, ferme et immédiate, avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie les membres du Conseil. Nous, au Royaume, comptons continuer à œuvrer avec vous pour arrêter l'effondrement de la situation et jouer un rôle de chef de file dans cet effort international collectif et urgent qui nous place sur la voie du règlement d'un conflit qui menace notre sécurité à tous, et de l'instauration d'une paix globale, juste et durable, à laquelle nous avons tous droit.

*La séance est levée à 12 h 25.*